

Impact régional du budget de l'Etat sur l'économie du canton de Neuchâtel

Rapport à l'attention des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle

Pierre Monnin

Direction de l'étude : Claude Jeanrenaud

Collaboration : Françoise Voillat

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
1 MÉTHODOLOGIE	2
1.1 BUT ET MÉTHODES	2
1.2 MULTIPLICATEURS DES DÉPENSES	4
1.2.1 <i>Concept du multiplicateur</i>	4
1.2.2 <i>Multiplicateur des ménages</i>	5
1.2.3 <i>Multiplicateur des entreprises</i>	5
1.2.4 <i>Multiplicateurs interrégionaux</i>	6
1.3 RÉPARTITION DES DÉPENSES	7
1.4 INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	8
2 IMPACT DES DÉPENSES DE L'ÉTAT	10
2.1 INTRODUCTION	10
2.2 SALAIRES	12
2.2.1 <i>Description des données</i>	12
2.2.2 <i>Répartition spatiale</i>	13
2.3 ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET DE MARCHANDISES	15
2.3.1 <i>Description des données</i>	15
2.3.2 <i>Répartition spatiale</i>	16
2.4 SUBVENTIONS	17
2.4.1 <i>Description des données</i>	17
2.4.2 <i>Répartition spatiale</i>	19
2.5 INVESTISSEMENTS : BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS	20
2.5.1 <i>Description des données</i>	20
2.5.2 <i>Répartition spatiale</i>	21
2.6 INVESTISSEMENTS : ROUTES CANTONALES, CORRECTION ET RÉGULATION DES EAUX	23
2.6.1 <i>Description des données</i>	23
2.6.2 <i>Répartition spatiale</i>	23
2.7 INVESTISSEMENTS : ROUTE NATIONALE 5	25
2.7.1 <i>Description des données</i>	25
2.7.2 <i>Répartition spatiale</i>	25
2.8 ENSEMBLE DES DÉPENSES	26
2.8.1 <i>Compte de fonctionnement</i>	26
2.8.2 <i>Compte des investissements</i>	30
3 IMPACT DES DÉPENSES DE L'ÉTAT SUR LE REVENU DES DISTRICTS	33
3.1 PASSAGE DE L'INCIDENCE PRIMAIRE À L'INCIDENCE SECONDAIRE	33
3.2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	34
3.3 INVESTISSEMENTS	37
4 IMPACT DE LA DÉCENTRALISATION	40
4.1 INTRODUCTION	40
4.2 MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'IMPACT	40

4.3	SERVICES DÉCENTRALISÉS	41
4.4	ESTIMATION DE L'IMPACT DE LA DÉCENTRALISATION	41
4.4.1	<i>Salaires</i>	41
4.4.2	<i>Achats de biens et services</i>	43
4.5	CONCLUSION	45
5	IMPACT DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE	46
5.1	INTRODUCTION	46
5.2	ACTION DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE	46
5.2.1	<i>Aperçu général</i>	46
5.2.2	<i>Répartition régionale des projets</i>	47
5.2.3	<i>Répartition des dépenses</i>	49
5.3	RÉSULTATS OBTENUS PAR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE.....	51
5.4	CONCLUSION	54
6	IMPACT DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL	55
6.1	INTRODUCTION	55
6.2	DÉPENSES DE L'UNIVERSITÉ.....	56
6.2.1	<i>Méthodologie</i>	56
6.2.2	<i>Résultats</i>	56
6.3	DÉPENSES DES ÉTUDIANTS.....	58
6.3.1	<i>Méthodologie</i>	58
6.3.2	<i>Résultats</i>	59
6.4	INCIDENCE PRIMAIRE TOTALE	61
6.5	REVENU GÉNÉRÉ PAR L'UNIVERSITÉ	63
7	IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE	64
7.1	INTRODUCTION	64
7.2	ESTIMATION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE EN 1999.....	64
7.2.1	<i>Description des données</i>	64
7.2.2	<i>Résultats</i>	65
7.3	ESTIMATION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE EN 2005.....	67
7.3.1	<i>Méthode d'estimation</i>	67
7.3.2	<i>Résultats</i>	68
	RÉFÉRENCES	71
	ANNEXE A : CALCUL DES MULTIPLICATEURS	A-1
	ANNEXE B : LISTE DES SERVICES RELIÉS À SAP	B-1
	ANNEXE C : LISTE DES SERVICES DÉCENTRALISÉS	C-1
	ANNEXE E : BUDGET-TYPE D'UN ÉTUDIANT À L'UNIVERSITÉ	D-1

AVANT-PROPOS

Les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont donné mandat à l'Institut de recherches économiques et régionales de l'Université de Neuchâtel d'évaluer l'impact du budget de l'Etat sur l'économie du canton et de ses régions. On rappellera qu'une recherche portant sur le même thème, réalisée il y a une quinzaine d'années (Schwab 1984), avait mis en évidence d'importants déséquilibres entre les districts dans la répartition des dépenses et des retombées économiques en termes de revenu et d'emploi. L'un des objectifs de la présente étude consiste à actualiser les résultats de la première étude afin de déterminer si les mesures prises jusqu'ici, en particulier le transfert de certains services dans les Montagnes (décentralisation administrative), ont produit les effets attendus.

Le premier chapitre porte sur la méthodologie et les objectifs du travail. Le concept d'incidence régionale du budget est d'abord introduit. Ensuite, on passe de la répartition des dépenses – ou incidence primaire – à l'impact sur le revenu régional – incidence secondaire. Le mode de calcul des multiplicateurs des ménages et des entreprises est brièvement présenté.

Le deuxième chapitre examine la répartition des dépenses entre les districts et les régions. Pour chaque catégorie de dépenses, soit les salaires, les achats de biens et services, les subventions et les investissements, l'étude indique quelles dépenses ont été prises en considération et comment elles sont réparties sur le territoire.

Le troisième chapitre fournit l'estimation des retombées économiques du budget sur l'économie des régions. Pour chaque district, le multiplicateur estimé donne la relation entre les dépenses dans la région et l'augmentation de revenu.

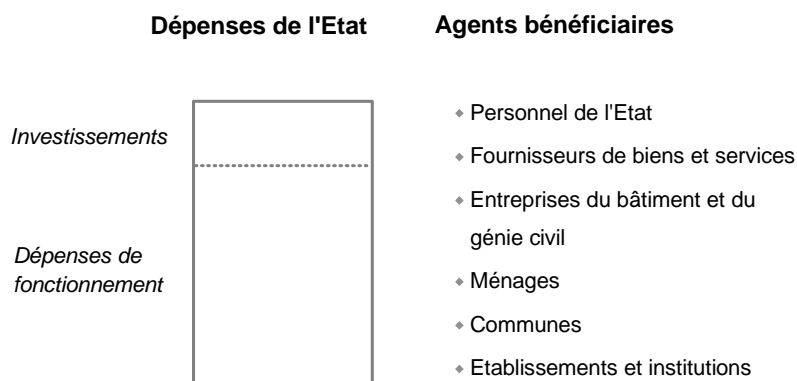
Dans le chapitre 4, le rapport évalue les conséquences de la politique de décentralisation de l'administration cantonale en comparant la situation actuelle après les mesures de décentralisation, avec une situation hypothétique, dans laquelle les services décentralisés se trouveraient tous au chef-lieu.

Les trois derniers chapitres présentent des aspects particuliers de l'incidence budgétaire. Le chapitre 5 concerne la promotion économique neuchâteloise. Il s'agit d'analyser la répartition entre les régions des montants consacrés au soutien des projets et de mesurer le bénéfice pour les régions à travers le volume des investissements engendrés par les projets. Le chapitre 7 est consacré à l'impact des dépenses de l'Université de Neuchâtel. Enfin, le chapitre 8 concerne l'Office fédéral de la statistique nouvellement installé à Neuchâtel. Le but de l'opération de décentralisation de quelques offices fédéraux est de faire participer les régions périphériques aux retombées de l'administration fédérale. Il était intéressant d'apprécier l'importance de l'arrivée d'un office occupant plus de 500 personnes sur l'économie du canton et de ses régions.

1 MÉTHODOLOGIE

1.1 But et méthodes

Le budget de l'Etat représente une source importante d'activité économique, d'où l'intérêt d'étudier l'incidence des dépenses sur l'économie des diverses régions du canton de Neuchâtel. Les dépenses de l'Etat ont atteint près de 1,3 milliard de francs en 1997¹, soit 1,1 milliard pour le budget de fonctionnement et 220 millions pour celui des investissements. Or, chaque paiement de l'Etat a une contrepartie sous forme d'une recette pour un autre agent. Il s'agit des employés qui touchent leur salaire, des fournisseurs de biens et services ou des entreprises du bâtiment et du génie civil qui facturent leurs prestations, enfin des bénéficiaires de subsides ou de subventions. L'agent bénéficiaire est soit un ménage (salaires, aides financières), soit une entreprise (facturation de prestations, aides financières), soit encore une commune, un établissement public ou une institution sans but lucratif (subventions). Il faut savoir que l'impact d'une dépense sur l'économie d'une région dépend de plusieurs paramètres : la nature de la dépense, le type d'agent qui en bénéficie et, finalement, les caractéristiques de la région concernées.

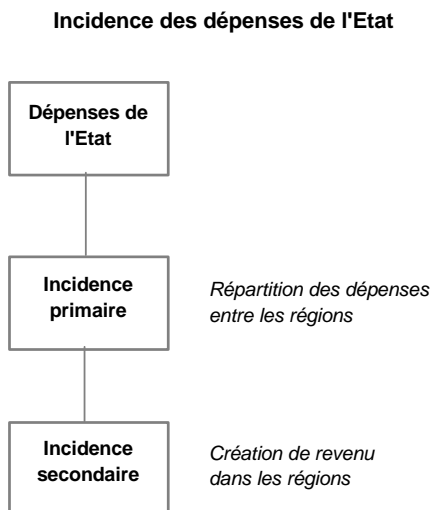


L'étude a pour but d'estimer la répartition du budget de l'Etat entre les districts du canton et de mesurer les retombées économiques dont bénéficie chacun d'eux.

Pour analyser l'incidence du budget de l'Etat, la première étape consiste à identifier chaque dépense et à déterminer son point de chute. On obtient ainsi une première mesure de l'impact des dépenses appelée *incidence primaire*. Celle-ci renseigne sur le volume des paiements effectués dans chacune des régions. L'incidence primaire fournit une indication sur les retombées du budget de l'Etat dans les régions, mais elle ne permet pas encore de connaître les avantages dont celles-ci bénéficient en termes de valeur ajoutée, de revenu ou

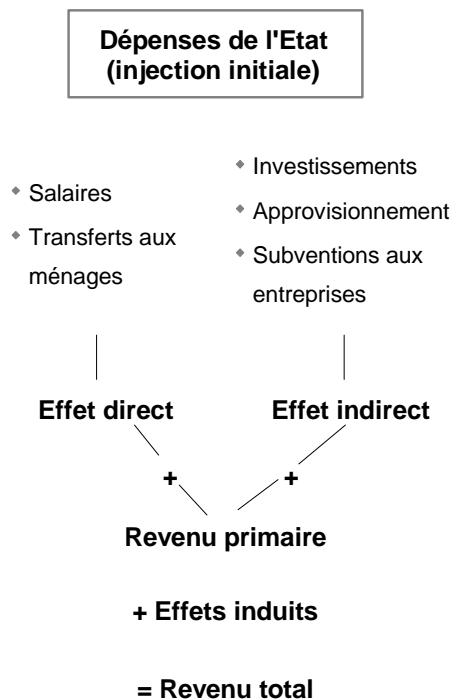
¹ Sans les imputations internes, les versements à des fonds et les amortissements, puisqu'il s'agit de charges comptables sans effet sur l'économie neuchâteloise. De même, les subventions redistribuées ne sont pas prises en compte car le rôle du Canton se limite à transférer au bénéficiaire d'une indemnité ou d'une aide financière le montant qu'il a lui-même reçu de la Confédération. Dans ce cas, l'Etat n'a qu'une fonction d'intermédiaire financier.

même d'emploi. En effet, l'impact d'une dépense sur l'activité économique d'une région peut être important ou au contraire très faible suivant la nature du paiement. Il est donc important d'aller au-delà de l'incidence primaire et de s'intéresser à la manière dont le budget de l'Etat influence la création de revenu dans les régions. La répartition entre celles-ci du revenu additionnel généré par le budget de l'Etat correspond à l'*incidence secondaire*.



Avant de passer à la mesure de l'incidence secondaire, il s'agit de bien comprendre les mécanismes par lesquels le budget de l'Etat modifie le revenu régional. Il apparaît que certaines dépenses, comme les salaires et les subventions allouées aux ménages, aboutissent à une augmentation immédiate du revenu régional, d'où la notion d'*effet direct* utilisée pour décrire ce mécanisme. En revanche, l'approvisionnement en biens et services auprès d'entreprises de la région ou l'attribution de travaux de bâtiment ou de génie civil conduisent dans un premier temps à une augmentation du chiffre d'affaires et de la production des entreprises concernées. Une partie des biens et services intermédiaires nécessaires à cette production est commandée dans l'économie locale avec pour conséquence une impulsion supplémentaire donnée à la région. Etant donné que les salaires ne sont pas versés directement par l'Etat, mais par les fournisseurs ou les sous-traitants, on parle d'*effet indirect* pour désigner l'accroissement de revenu généré par les commandes de l'Etat. La somme des effets direct et indirect constitue le *revenu primaire*. Pour bien saisir la signification du revenu primaire, il faut savoir que chaque franc dépensé par l'Etat aboutit à la formation d'un revenu. Or, comme l'économie du canton est largement ouverte, seule une partie du revenu supplémentaire échoit à des entreprises ou à des ménages domiciliés dans le canton. C'est précisément ce que mesure le revenu primaire.

Les employés de l'Etat et le personnel des entreprises qui bénéficient des commandes réinjectent une part importante du revenu primaire dans le circuit économique. Une fraction est dépensée dans le canton, avec comme résultat une nouvelle création de revenu, alors que le solde représente une fuite vers d'autres régions. On utilise l'expression *effets induits* pour désigner le revenu généré dans le canton à la suite de ces vagues successives de dépenses. La somme du revenu primaire et des effets induits correspond au *revenu total* créé dans le canton à travers les dépenses de l'Etat.



La seconde étape de l'analyse consiste donc à passer de l'incidence primaire à l'incidence secondaire, autrement dit à estimer le revenu généré dans chaque région à partir de la répartition des dépenses. C'est le multiplicateur des dépenses qui fait le lien entre ces deux grandeurs en indiquant le coefficient qu'il convient d'appliquer à l'injection initiale pour obtenir le revenu supplémentaire total dans la région considérée. Or, deux dépenses de montant identique ne produisent pas nécessairement le même effet. C'est pourquoi il convient d'estimer plusieurs multiplicateurs en fonction de la nature de la dépense et de la taille de la région.

1.2 Multiplicateurs des dépenses

Une présentation complète du calcul des multiplicateurs figure à l'annexe A. Seuls le concept, les formules de calcul et les coefficients mesurés pour le canton de Neuchâtel et ses six districts sont présentés ci-après.

1.2.1 Concept du multiplicateur

Le multiplicateur représente le rapport entre la dépense initiale (incidence primaire) et la création effective de revenu dans une région (incidence secondaire). Il prend en compte les effets directs, indirects et induits. Sa valeur dépend de plusieurs paramètres susceptibles de varier en fonction de la nature de l'injection initiale et des caractéristiques de la région. La valeur de ces paramètres reflète la plus ou moins grande propension des ménages et des entreprises à réinjecter dans le circuit économique local les revenus qu'ils ont touchés. Les auteurs qui se sont penchés sur cette question ont identifié trois types de fuites : l'épargne, les impôts et les importations. Les sommes épargnées, les impôts de la Confédération, du

Canton et des communes sont autant de dépenses qui ne retournent pas immédiatement dans le circuit économique local. L'épargne est fonction de la propension marginale à consommer des ménages, les impôts du taux marginal d'imposition et les importations de la propension à importer de la région. La valeur du multiplicateur dépend aussi de la nature de la dépense et c'est pourquoi un multiplicateur est estimé pour les dépenses des entreprises et un autre pour celles des ménages.

1.2.2 *Multiplicateur des ménages*

Le multiplicateur des ménages s'applique aux salaires et aux subventions destinées aux ménages. La formule suivante permet de calculer la valeur du coefficient pour le district D :

$$K_{m,D} = \frac{1}{1 - (1 - \mu_D)(1 - t_D)c} = \underbrace{1}_{\text{effets directs}} + \underbrace{\frac{(1 - \mu_D)(1 - t_D)c}{1 - (1 - \mu_D)(1 - t_D)c}}_{\text{effets induits}}$$

où c : propension marginale à consommer

t_D : taux marginal d'imposition dans le district

μ_D : part importée de la propension marginale à consommer du district².

Les valeurs utilisées pour les districts et le canton de Neuchâtel sont présentées au tableau 1.1 ci-dessous.

TABLEAU 1.1 : ESTIMATION DU MULTIPLICATEUR DES MÉNAGES

Région	Multiplicateur des ménages
District de Boudry	1,11
District de La Chaux-de-Fonds	1,11
District du Locle	1,08
District de Neuchâtel	1,12
District du Val-de-Ruz	1,08
District du Val-de-Travers	1,08
Canton de Neuchâtel	1,17

Le multiplicateur du district de Boudry, par exemple, indique que pour chaque franc de salaire versé par l'Etat dans ce district, le revenu régional augmente de 1,11 franc.

1.2.3 *Multiplicateur des entreprises*

Le multiplicateur des entreprises tient compte de la capacité de l'économie locale à produire les biens, les services et les ouvrages commandés par l'Etat. Le multiplicateur des

² Le coefficient μ indique la part des biens et services consommés dans le district qui a été produite par les entreprises situées en dehors de la région. Si $\mu = 0,4$, cela signifie que 40% de la valeur des produits est importée, le solde (60%) étant créé dans la région.

entreprises, comme celui des ménages, tient compte des effets induits. C'est le paramètre m (part de la valeur ajoutée créée dans la région) qui reflète cette capacité de la région à créer sur son territoire la valeur ajoutée dans les produits. Plus la valeur de m est élevée, plus grande est la part de valeur ajoutée créée dans la région. Le multiplicateur des entreprises s'estime à l'aide de la formule suivante :

$$K_{m,D} = \frac{m_D}{1 - (1 - \mu_D)(1 - t_D)c} = \underbrace{m_D}_{\text{effets indirects}} + \underbrace{\frac{m_D(1 - \mu_D)(1 - t_D)c}{1 - (1 - \mu_D)(1 - t_D)c}}_{\text{effets induits}}$$

La valeur des multiplicateurs pour les différents districts et pour le canton est présentée au tableau 1.2.

TABLEAU 1.2 : ESTIMATION DU MULTIPLICATEUR DES ENTREPRISES

Région	Multiplicateur des entreprises
District de Boudry	0,4019
District de La Chaux-de-Fonds	0,4099
District du Locle	0,3319
District de Neuchâtel	0,4476
District du Val-de-Ruz	0,3284
District du Val-de-Travers	0,3228
Canton de Neuchâtel	0,5276

1.2.4 Multiplicateurs interrégionaux

Pour mesurer l'incidence d'une dépense sur tous les districts neuchâtois, il ne suffit pas de multiplier le montant de la dépense par le coefficient du district qui a bénéficié de la dépense à l'origine. En effet, une partie de la valeur ajoutée importée peut provenir des autres régions du canton. Il est ainsi probable qu'une entreprise de Neuchâtel au bénéfice d'une commande s'approvisionne en biens et services intermédiaires dans les autres régions du canton. C'est précisément ce mécanisme que l'on cherche à intégrer dans le calcul de l'indice en introduisant les multiplicateurs interrégionaux.

Les multiplicateurs interrégionaux sont estimés de la façon suivante : la différence entre le multiplicateur du district et celui du canton reflète la création de revenu restée dans le canton. Celle-ci est répartie entre les cinq autres districts en proportion de la population de chacun d'eux. Il est alors possible d'établir les multiplicateurs interrégionaux tels qu'ils figurent dans les tableaux 1.3 et 1.4 ci-dessous. Par exemple, les multiplicateurs des entreprises pour le district de Boudry indiquent qu'un franc dépensé dans ce district augmente le revenu de la région de 0,40 franc, celui du district de Neuchâtel de 0,05 franc et celui de La Chaux-de-Fonds de 0,04 franc.

TABLEAU 1.3 : MULTIPLICATEURS INTERRÉGIONAUX DES MÉNAGES

		Région de destination					
		Boudry	La Chaux-de-Fonds	Le Locle	Neuchâtel	Val-de-Ruz	Val-de-Travers
Région d'origine	Boudry	1,1096	0,0183	0,0073	0,0247	0,0066	0,0059
	La Chaux-de-Fonds	0,0177	1,1089	0,0075	0,0254	0,0068	0,0061
	Le Locle	0,0216	0,0231	1,0807	0,0311	0,0084	0,0074
	Neuchâtel	0,0165	0,0177	0,0070	1,1191	0,0064	0,0057
	Val-de-Ruz	0,0218	0,0233	0,0092	0,0313	1,0793	0,0075
	Val-de-Travers	0,0223	0,0238	0,0095	0,0321	0,0086	1,0761
	Reste de la Suisse	0,0008	0,0009	0,0003	0,0012	0,0003	0,0003

TABLEAU 1.4 : MULTIPLICATEURS INTER RÉGIONAUX DES ENTREPRISES

		Région de destination					
		Boudry	La Chaux-de-Fonds	Le Locle	Neuchâtel	Val-de-Ruz	Val-de-Travers
Région d'origine	Boudry	0,4019	0,0367	0,0146	0,0494	0,0133	0,0118
	La Chaux-de-Fonds	0,0327	0,4099	0,0139	0,0471	0,0127	0,0113
	Le Locle	0,0462	0,0494	0,3319	0,0664	0,0179	0,0159
	Neuchâtel	0,0248	0,0265	0,0105	0,4476	0,0096	0,0085
	Val-de-Ruz	0,0466	0,0498	0,0198	0,0670	0,3284	0,0160
	Val-de-Travers	0,0474	0,0507	0,0201	0,0682	0,0184	0,3228
	Reste de la Suisse	0,0010	0,0011	0,0004	0,0015	0,0004	0,0004

1.3 Répartition des dépenses

Deux découpages ont été utilisés pour répartir les dépenses selon leur point de chute. Ces dépenses ont d'abord été ventilées par district. Le canton a ensuite été divisé en trois régions : le Littoral, composé des districts de Boudry et de Neuchâtel, les Montagnes, avec les districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, et enfin le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers (VdR-VdT).

Il convenait de définir un critère permettant de localiser le point de chute des dépenses. Pour les personnes physiques, c'est le domicile et pour les personnes morales le siège social qui ont été choisis. Or, le choix du siège social comme critère d'imputation des dépenses pose quelques problèmes lorsque l'entreprise bénéficiaire exerce une activité sur l'ensemble du territoire cantonal. Dans ce cas, une partie de la dépense profite à d'autres régions que celle du siège de la société. Il est probable que le choix adopté conduise à surestimer les retombées des dépenses de l'Etat dans le district de Neuchâtel. Ce dernier est en effet le siège de nombreuses sociétés.

1.4 Interprétation des résultats

Les travaux portant sur l'incidence régionale des dépenses et des services publics sont nombreux. C'est ainsi que, tous les cinq ans, une estimation des effets régionaux du budget de la Confédération est effectuée (Bieri 1982, Dürsteller 1986, Grosclaude et Schwab 1991, Eidgenössische Finanzverwaltung 1997). Plusieurs études relatives à l'incidence régionale des infrastructures de la Confédération, des cantons et des villes ont été entreprise dans le cadre du Programme national de recherche « Problèmes régionaux en Suisse » (Agustoni et al. 1985, Frey et al. 1984). La politique d'achat de la Confédération suscite elle aussi beaucoup d'intérêt et des auteurs se sont intéressés aux commandes de la Confédération et des Régies fédérales (Jeanrenaud et Meyer 1985 et Jeanrenaud 1985). Finalement, c'est l'influence des prestations de l'Etat sur les régions qui a retenu l'attention (Meyer 1986). Plus récemment, toute une série de travaux a été consacrée à l'impact des mesures de politique de l'énergie sur les structures de production, le revenu, l'emploi et l'équilibre économique entre les régions. Comme le montrent ces différents travaux, l'intérêt pour une meilleure connaissance des effets régionaux des dépenses publiques et des prestations fournies par l'Etat est grand.

Tous ces travaux reposent sur un même postulat : les dépenses publiques représentent un bénéfice pour les régions qui en profitent et l'Etat, à travers ses dépenses, agit sur l'équilibre économique des régions. La question se pose alors de savoir si cette influence est conforme aux objectifs de la politique régionale, autrement dit si les effets sont plutôt positifs dans les régions périphériques ou à bas revenus et plutôt négatifs dans les centres urbains et les régions à hauts revenus.

Il existe deux grands types d'études de l'incidence : celles qui portent sur les services publics et celles qui concernent l'impact économique régional des dépenses. L'objectif des premières consiste à savoir comment les bénéfices correspondants se répartissent entre les régions. On pourrait, par exemple, se demander quels sont les services rendus à la population et aux entreprises par le réseau routier neuchâtelois et quelles sont les régions qui en bénéficient. Le développement de l'infrastructure routière profite-t-il aux régions les plus fortes ou ayant le plus grand potentiel de croissance ou aux régions moins favorisées. Toute la difficulté réside dans l'estimation des bénéfices des services publics et de leur distribution régionale. En revanche, l'interprétation des résultats est évidente. Un bénéfice d'un million de francs reçus sous forme de services publics est comparable à un transfert monétaire de même importance en faveur de la région.

Le second type d'étude concerne l'impact régional des dépenses. Si l'on dispose de bonnes données de base, la mesure de l'incidence primaire – répartition des dépenses – ne soulève pas de difficultés majeures. De même l'incidence secondaire – effet sur le revenu des régions – peut être estimée aisément. En revanche, l'interprétation des données est délicate. Comment évaluer, par exemple, le bénéfice pour le district de Neuchâtel résultant de l'installation de l'Office fédéral de la statistique sur son territoire ? Actuellement, la masse des salaires versés au personnel de l'Office est estimée à 14 millions de francs. Peut-on dire que l'avantage pour le district est équivalent à un transfert monétaire de 14 millions en faveur de ses communes. Cette affirmation n'est évidemment pas correcte, l'avantage pour la région est inférieur à cette valeur. Les collectivités publiques du district ne seraient certainement pas d'accord de prendre à leur charge tous les salaires si c'était la condition à

l'arrivée de nouveaux offices fédéraux sur leur territoire. Elles estimeraient à juste titre que le marché est déséquilibré. Le bénéfice correspondant à une dépense de 14 millions est donc inférieur à ce montant, mais il est difficile de savoir où il se situe exactement. En conséquence, l'impact économique mesuré dans cette étude en termes de dépenses ou d'emploi ne correspond pas à un bénéfice au sens économique du terme.

2 IMPACT DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

2.1 Introduction

Les comptes de l'Etat de l'année 1997 ont servi de base pour identifier les différentes catégories de dépenses. Il faut rappeler que ces comptes se divisent en deux parties : le compte de fonctionnement et le compte des investissements. Les dépenses de fonctionnement sont classées par nature, les investissements par catégorie fonctionnelle. La somme des charges courantes et des dépenses d'investissement s'élève à 1,5 milliard de francs.

TABEAU 2.1 : DÉPENSES INSCRITES AUX COMPTES DE L'ÉTAT 1997 (EN MIO. DE CHF)

	Nature de la dépense	Comptes 1997	Total
Compte de fonctionnement	Charges de personnel	302,9	
	Biens, services et marchandises	95,8	
	Intérêts passifs	67,6	
	Amortissements	77,4	
	Parts et contributions sans affectation	51,2	
	Dédommagements aux collectivités	12,8	
	Subventions accordées	527,7	
	Subventions redistribuées	77,7	
	Attributions aux fonds et réserves	1,5	
	Imputations internes	14,7	1 229,3
Compte des investissements	Bâtiments, constructions et équipements	52,3	
	Routes cantonales	15,1	
	Route nationale 5	120,3	
	Correction et régulation des eaux	0,9	
	Epuration des eaux	15,6	
	Améliorations foncières et bâtiments ruraux	2,9	
	Bât. scolaires communaux et installations sportives	6,3	
	Entreprises de transports privées, aéroports	3,2	
	Divers	5,2	221,8
Total			1 451,1

Source : République et Canton de Neuchâtel (1998).

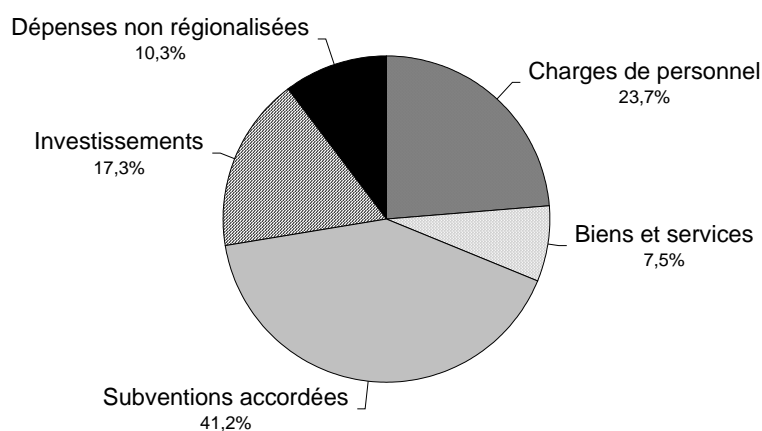
En ce qui concerne le compte de fonctionnement, l'incidence est mesurée pour les charges de personnel³, les achats de biens et services et les subventions accordées. Les imputations internes, les amortissements et les attributions à des fonds sont des opérations comptables sans effets sur l'économie du canton. Il est donc légitime de les exclure de l'analyse. Dans le cas des subventions redistribuées, le canton ne joue qu'un rôle d'intermédiaire entre la Confédération et le bénéficiaire de la subvention. Finalement, les intérêts passifs, les parts et contributions sans affectation et les dédommagements aux collectivités ont été exclus de

³ Sans les charges sociales.

l'analyse faute de données satisfaisantes pour les répartir entre les diverses régions du canton.

Pour ce qui est du compte des investissements, toutes les catégories, à l'exception du poste « Divers », ont été analysées. Comme le volume et la structure des investissements varient fortement d'une année à l'autre, les dépenses ont été examinées sur une période de cinq ans. Ce sont en définitive près de 90% des dépenses – hors opérations comptables et subventions redistribuées – qui ont pu être ventilés entre les districts.

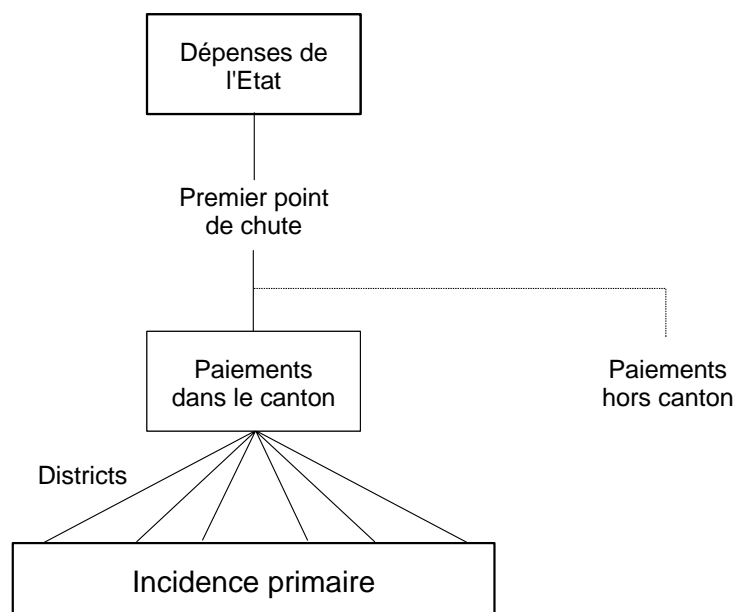
FIGURE 2.1 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT RÉGIONALISÉES, EN POUR-CENT DES DÉPENSES TOTALES*



*Sans les charges comptables et les subventions redistribuées.

Avant d'estimer l'impact du budget sur le revenu des diverses régions du canton, il s'agit de mesurer l'incidence primaire des dépenses. L'incidence primaire correspond à la répartition géographique des dépenses – sur le territoire neuchâtelois et hors du canton – en considérant le premier point de chute. A ce stade, il n'y a pas de différence entre les paiements destinés aux ménages et aux entreprises. Une commande passée à une entreprise neuchâteloise est considérée comme revenant en totalité au canton même si l'on sait qu'une partie plus ou moins importante de la production a été réalisée dans un autre canton ou à l'étranger.

FIGURE 2.2 : INCIDENCE PRIMAIRE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT



2.2 Salaires

2.2.1 Description des données

Les dépenses de personnel dépassent légèrement trois cent millions de francs. Les charges sociales – 47 millions – n’ont pas d’effets directs sur l’économie cantonale et ne sont par conséquent pas réparties entre les régions⁴.

TABLEAU 2.2 : CHARGES SALARIALES DE L'ÉTAT (1997)

Catégorie	en millions de francs
Autorités, magistrats et commissions	6,7
Personnel administratif et d'exploitation	175,6
Personnel enseignant	73,6
Charges sociales et divers	47,0
Total	302,9

Source : République et Canton de Neuchâtel (1998).

⁴ A noter toutefois que la rubrique « Charges sociales et divers » comprend des paiements à des bénéficiaires domiciliés dans le canton, sommes qui auraient dû être régionalisées. Il s’agit par exemple des prestations à des retraités à la charge de l’Etat, ou des frais de formation et de perfectionnement. Leur répartition par district aurait exigé un travail très important. Comme les montants en question sont faibles, ils n’ont pas été pris en considération.

Les moyens informatiques à disposition ne permettent une régionalisation des salaires selon le domicile du bénéficiaire qu'à partir de 1999 et cela uniquement pour le personnel administratif (compte 301). La méthode adoptée pour connaître la répartition de l'ensemble des salaires est la suivante : les salaires bruts sont ventilés entre les districts à partir de la répartition des salaires du personnel administratif pour le mois de janvier 1999. L'estimation repose sur les hypothèses suivantes :

- La répartition des salaires des comptes 300 (Autorités, magistrats et commissions) et 302 (Personnel enseignant) est la même que celle observée dans le compte 301 (Personnel administratif et d'exploitation) ;
- Janvier est un mois représentatif.

2.2.2 Répartition spatiale

Par district

La plus grande partie des salaires est versée à l'intérieur du canton (Tableau 2.3). Les principaux bénéficiaires sont les districts de Neuchâtel et de Boudry, qui s'octroient chacun environ 30% de la masse salariale. A l'opposé, le Val-de-Travers et Le Locle ne reçoivent chacun que 5% du total des salaires. La comparaison avec les résultats de l'étude menée en 1983 met en évidence une diminution des disparités dans la répartition des salaires. En effet, Neuchâtel et Boudry voient leur part diminuer alors que celle des quatre autres districts augmente.

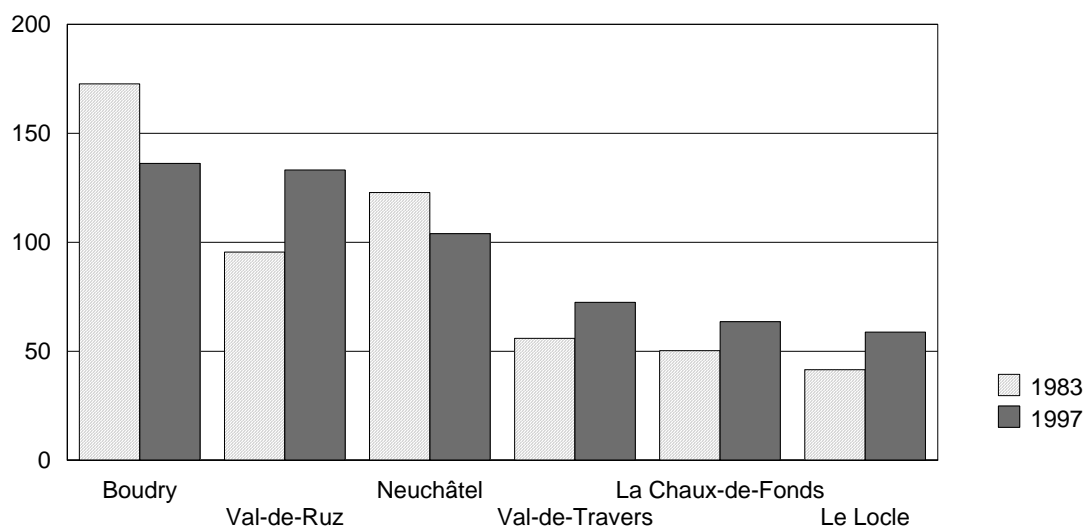
TABLEAU 2.3 : RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR DISTRICT

District	Masse salariale			Masse salariale par habitant		
	en millions de francs	en % (1997)	en % (1983)	en francs	en indice (1997)	en indice (1983)
Boudry	75,3	29,4	33,0	2 092	136,2	172,7
La Chaux-de-Fonds	37,9	14,8	11,9	977	63,6	50,3
Le Locle	13,6	5,3	4,1	903	58,8	41,5
Neuchâtel	80,5	31,5	38,8	1 598	104,0	122,8
Val-de-Ruz	28,7	11,2	6,8	2 046	133,2	95,5
Val-de-Travers	13,8	5,4	3,9	1 114	72,5	55,9
Canton	249,8	97,6	98,0	1 536	100,0	100,0
Reste de la Suisse et étranger	6,1	2,4	2,0			
Total	255,9	100,0	100,0			

La répartition des salaires fournit une première information intéressante. Toutefois, il convient d'apprécier celle-ci en tenant compte de la taille de chaque district. Dans cette perspective, la masse salariale reportée au nombre d'habitants constitue un bon indicateur pour mesurer les disparités relatives. Boudry et le Val-de-Ruz se distinguent du reste du canton. A l'opposé, Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont les districts où la somme par habitant est

la plus faible. La comparaison avec la situation de 1983 montre aussi un mouvement de convergence vers la moyenne cantonale (Figure 2.3). Il faut noter la forte progression des salaires par habitant du Val-de-Ruz – l'indice passe de 95,5 à 133,2 – qui reflète l'attraction croissante de la région comme lieu de résidence.

FIGURE 2.3 : MASSE SALARIALE PAR HABITANT, EN INDICE (MOYENNE CANTONALE = 100), 1983 ET 1997



Par région

Le Littoral occupe une position privilégiée tant au niveau de la masse salariale que des salaires par habitant (Tableau 2.4). Toutefois, sa situation se détériore par rapport à 1983, au contraire des Montagnes qui profitent de la nouvelle répartition. Il faut également remarquer la progression de l'ensemble Val-de-Ruz/Val-de-Travers, due surtout au nombre croissant d'employés de l'Etat qui choisissent le Val-de-Ruz comme lieu de résidence.

TABLEAU 2.4 : RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR RÉGION

Région	Masse salariale			Masse salariale par habitant		
	en millions de francs	en % (1997)	en % (1983)	en francs	en indice (1997)	en indice (1983)
Littoral	155,8	60,9	71,3	1 804	120,3	141,8
Montagnes	51,5	20,1	16,0	956	63,8	47,7
VdR-VdT	42,5	16,6	10,7	1 609	107,3	75,8
Total	249,8	97,6	98,0	1 536	100,0	100,0

2.3 Acquisition de biens, de services et de marchandises

2.3.1 Description des données

Les achats de biens, de services et de marchandises s'élèvent à 95,8 millions de francs (Tableau 2.5).

TABLEAU 2.5 : ACHATS DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES (1997)

	en millions de francs	en %
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	10,7	11,2
Mobilier, machines, véhicules	7,0	7,3
Eau, énergie, combustibles	7,9	8,2
Autres marchandises	8,3	8,7
Entretien des immeubles et du réseau routier	11,2	11,7
Entretien d'objets mobiliers	3,7	3,9
Loyers, fermage, redevances	9,6	10,0
Dédommagements pour frais	4,6	4,8
Honoraires et autres services	29,6	30,9
Biens, services divers	3,3	3,4
Total	95,9	100,0

Source : République et Canton de Neuchâtel (1998).

La répartition des dépenses par district a été estimée de la manière suivante :

- Pour les services des ponts et chaussées, des contributions, de l'économie agricole et de la formation professionnelle, le point de chute de tous les paiements effectués durant l'année 1997 a été identifié sur la base des pièces comptables;
- Pour les services dans lesquels le logiciel SAP⁵ était opérationnel au début de l'année 1998, la répartition territoriale des fournisseurs a été établie pour les huit premiers mois de 1998⁶. Les dépenses de l'année 1997 ont été ventilées entre les districts sur la base de la distribution observée en 1998. L'hypothèse d'une répartition inchangée a donc été adoptée;
- Les dépenses réparties sur la base des pièces comptables, selon ces deux principes, s'élèvent à 43,2 millions de francs (45,1% de l'ensemble des achats de biens et services). La même clé de répartition a été utilisée pour répartir le reste des dépenses en biens et services⁷.

⁵ Le logiciel SAP a été introduit dans un nombre restreint de services au début de l'année 1997, puis son utilisation a été étendue à d'autres services en 1998 (cf. Annexe B).

⁶ Il n'a toutefois pas été possible d'obtenir la répartition des commandes à des fournisseurs occasionnels.

⁷ Le Service financier a rendu les auteurs de l'étude attentifs au fait que la structure des achats dans les services où fonctionne l'application SAP n'est pas nécessairement représentative. La provenance des équipements commandés par le Service du traitement de l'information – l'un d'entre eux – est, par exemple, assez différente de celle des autres services, en raison d'une forte proportion d'achats hors canton. Il faut toutefois rappeler que l'estimation repose sur près de la moitié des montants facturés. Elle donne une bonne idée de la tendance.

2.3.2 Répartition spatiale

Par district

L'Etat de Neuchâtel achète 42% de ses biens et services à l'extérieur du canton. Les entreprises du district de Neuchâtel reçoivent une part prépondérante des commandes de l'Etat (Tableau 2.6). Neuchâtel est certes le plus grand des six districts, mais le déséquilibre en sa faveur subsiste quand les achats sont rapportés au nombre d'habitants.

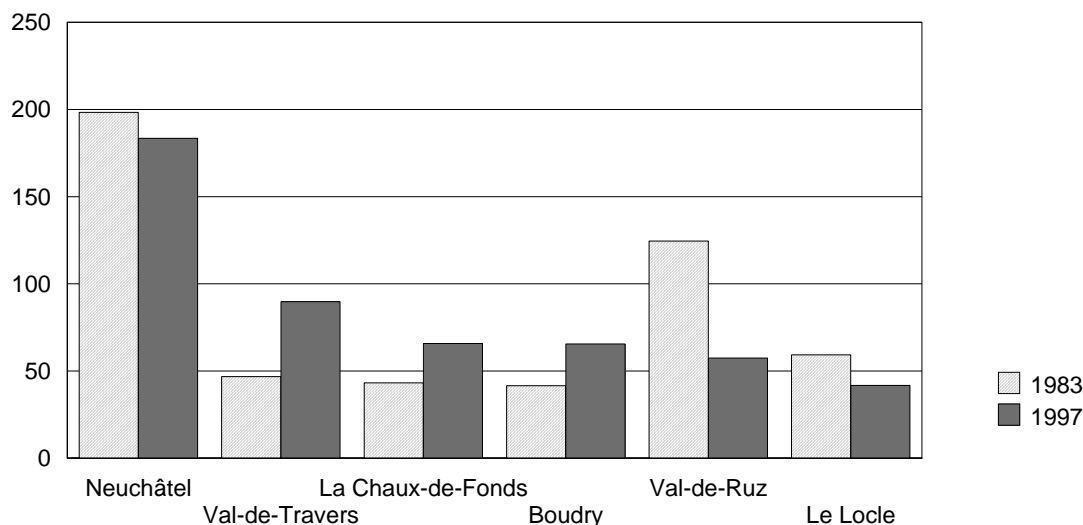
TABLEAU 2.6 : RÉPARTITION DES ACHATS DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES PAR DISTRICT

District	Achats de biens, services et marchandises			Achats de biens, services et marchandises par habitant		
	en millions de francs	en % (1997)	en % (1983)	en francs	en indice (1997)	en indice (1983)
Boudry	7,8	8,2	5,4	218	65,5	41,5
La Chaux-de-Fonds	8,4	8,8	7,1	219	65,8	43,2
Le Locle	2,1	2,2	4,0	139	41,7	59,2
Neuchâtel	30,8	32,1	42,4	611	183,5	198,4
Val-de-Ruz	2,7	2,8	6,1	191	57,4	124,5
Val-de-Travers	3,7	3,9	2,3	299	89,8	46,8
Canton	55,5	58,0	67,3	333	100,0	100,0
Reste de la Suisse et étranger	40,2	42,0	32,7			
Total	95,7	100,0	100,0			

Il faut souligner que les dépenses sont réparties selon le domicile ou selon le siège social de l'entreprise qui reçoit la commande. Le domicile (ou le siège social) ne correspond pas toujours au domicile de l'entreprise qui effectue le travail ou au lieu où la valeur économique a été créée. Par exemple, les paiements sont attribués au district du siège de l'entreprise, alors que la production peut avoir été réalisée par une succursale dans un autre district. De même, lorsque les travaux sont confiés à une entreprise générale, le montant total de la commande est attribué au siège de celle-ci ; or les paiements sont répartis entre les partenaires sur tout le territoire cantonal et même en dehors de celui-ci. Le critère du domicile conduit à attribuer une part sans doute trop élevée des achats de biens et services aux régions centrales, car celles-ci comptent un plus grand nombre de sièges d'entreprise. L'importance de ce biais n'étant pas connue, il est recommandé d'interpréter les chiffres avec précaution et de considérer les résultats comme des tendances.

La comparaison avec la situation de 1983 montre que le canton se tourne de plus en plus vers l'extérieur pour son approvisionnement. Le principal perdant de la nouvelle situation est le district de Neuchâtel. La progression des achats hors canton est frappante. Une partie de l'explication réside sans doute dans la croissance rapide des dépenses pour l'achat d'équipement informatique. Les résultats montrent également que, mis à part le Val-de-Ruz et Le Locle, l'écart entre les districts tend à s'atténuer depuis 1983.

FIGURE 2.4 : ACHATS DE BIENS ET SERVICES PAR HABITANT, EN INDICE (MOYENNE CANTONALE = 100), 1983 ET 1997



Par région

Le Littoral obtient presque quatre fois plus de commandes que les Montagnes. Toutefois, il voit sa part diminuer depuis 1983, alors que celle des Montagnes reste identique. La répartition des commandes par habitant reflète les disparités relatives. Il apparaît que le Littoral reçoit, à population constante, deux fois plus d'achats que les Montagnes. Sous cet angle, les disparités entre les deux régions se sont accentuées depuis 1983.

TABEAU 2.7: RÉPARTITION DES ACHATS DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES PAR RÉGION

Région	Achats de biens, services et marchandises			Achats de biens, services et marchandises par habitant		
	en millions de francs	en % (1997)	en % (1983)	en francs	en indice (1997)	en indice (1983)
Littoral	38,6	40,3	47,8	447	134,2	138,8
Montagnes	10,6	11,0	11,1	196	58,9	85,9
VdR-VdT	6,4	6,7	8,4	242	72,7	47,9
Total	55,6	58,0	67,3	333	100,0	100,0

2.4 Subventions

2.4.1 Description des données

Seules les subventions propres à l'Etat – ou subventions accordées – sont prises en considération. Celles-ci atteignent plus d'un demi-milliard de francs et représentent le poste le plus important du budget de l'Etat. Les subventions redistribuées ont certes un impact sur

l'économie cantonale, mais le rôle de l'Etat se limite à transmettre au bénéficiaire une aide allouée par la Confédération. Les subventions accordées sont de loin les plus importantes. Elles possèdent la particularité de figurer à la fois dans le compte de fonctionnement et dans celui des investissements (Tableau 2.8).

TABLEAU 2.8 : SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR L'ÉTAT (1997)

Classification	Bénéficiaire ou catégorie fonctionnelle	en millions de francs	en % du total
Compte de fonctionnement	Confédération	37,2	6,7
	Cantons	2,8	0,5
	Communes	156,8	28,2
	Propres établissements	73,2	13,2
	Sociétés d'économie mixte	55,9	10,1
	Institutions privées	50,2	9,0
	Personnes physiques	151,6	27,3
	<i>Total du compte de fonctionnement</i>	<i>527,7</i>	<i>95,0</i>
Compte des investissements	Epuration des eaux	15,6	2,8
	Améliorations foncières et bâtiments ruraux	2,9	0,5
	Bâtiments scolaires communaux et installations sportives	6,3	1,1
	Entreprises de transports privées, aéroports	3,2	0,6
	<i>Total au compte des investissements</i>	<i>28,0</i>	<i>5,0</i>
Total		555,7	100,0

Source : République et Canton de Neuchâtel (1998).

La régionalisation des subventions accordées a nécessité une enquête auprès de plusieurs services de l'administration cantonale. Les divers types d'aides financières sont répartis entre les districts de la façon suivante :

- *Services utilisant le logiciel SAP (à l'exception de la Caisse de compensation)* : les dépenses des huit premiers mois de l'année 1998 ont été réparties selon le lieu de paiement à l'aide du logiciel SAP. Les dépenses de 1997 ont été ventilées sur la base de la distribution observée en 1998;
- *Caisse de compensation* : les subventions versées par la Caisse de compensation correspondent aux forfaits fédéraux AVS et AI et aux prestations complémentaires AVS et AI à la charge du Canton. Le forfait fédéral a été attribué à la région « Reste de la Suisse et étranger ». Les prestations complémentaires du Canton ont été réparties proportionnellement au montant des prestations complémentaires versées par les communes;
- *Aide hospitalière* : les subventions accordée au titre d'aide hospitalière ont été ventilées en proportion de la part des communes à l'aide hospitalière en 1996;
- *Service de l'assurance maladie* : les subventions à l'assurance maladie ont été régionalisées en proportion du nombre moyen d'assurés au bénéfice d'un subside;

- *Services de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et de la protection de l'environnement* : la répartition a été réalisée sur la base d'un relevé partiel des pièces comptables. La proportion des pièces examinées va de 60,6% (protection de l'environnement) à 94,9% (formation professionnelle);
- *Service de l'économie agricole, secrétariat du DIPAC et Office des transports* : le point de chute de toutes les subventions versées par ces services a été identifié⁸.

Ces diverses aides financières représentent 70,2% de l'ensemble des subventions accordées. Leur distribution par région a servi de clé à la répartition des autres subventions.

2.4.2 Répartition spatiale

Par district

L'Etat verse environ 90% de ses subventions à l'intérieur du canton. Les trois grands districts – Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Boudry – reçoivent plus de 70% des aides financières. De 1983 à 1997, l'écart entre ces trois districts et les trois autres s'est creusé.

En termes relatifs, la distribution est mieux équilibrée. A l'exception du Val-de-Travers, les subventions par habitant sont proches de la moyenne cantonale. De 1983 à 1997, la position des districts de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et de Boudry s'est améliorée, celle des trois autres districts s'est en revanche fortement détériorée. Alors que l'aide allouée au Val-de-Travers représentait près de deux fois la moyenne cantonale en 1983, elle n'atteint plus aujourd'hui que 73% de la moyenne (Figure 2.5).

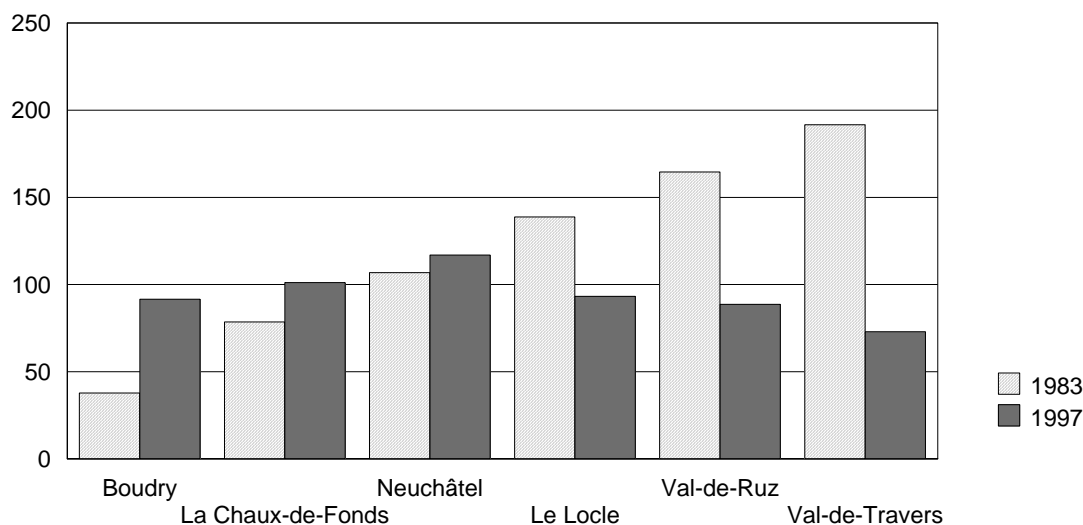
TABLEAU 2.9 : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR DISTRICT (1997)

District	Subventions			Subventions par habitant		
	en millions de francs	en % (1997)	en % (1983)*	en francs	en indice (1997)	en indice (1983)*
Boudry	99,3	17,9	5,6	2 759	91,6	37,8
La Chaux-de-Fonds	118,2	21,3	14,6	3 045	101,1	78,6
Le Locle	42,4	7,6	10,7	2 807	93,2	138,8
Neuchâtel	177,3	31,9	26,1	3 521	116,9	106,8
Val-de-Ruz	37,4	6,7	9,2	2 672	88,7	164,6
Val-de-Travers	27,2	4,9	10,6	2 196	72,9	191,6
Canton	501,8	90,3	76,8	3 011	100,0	100,0
Reste de la Suisse et étranger	53,7	9,7	23,2			
Total	555,5	100,0	100,0			

* En 1983, toutes les subventions accordées par l'Etat n'avaient pas été régionalisées. En particulier, les subventions du DIPAC n'étaient pas prises en compte.

⁸ Les subventions versées à la société « Chemin de fer Berne-Neuchâtel », dont le siège se trouve à Berne, ont été réparties pour moitié au district de Neuchâtel et pour moitié à la région « Reste de la Suisse et étranger ».

FIGURE 2.5 : ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES ENTRE 1983 ET 1997 (EN INDICE)



Par région

Près de la moitié des subventions versées dans le canton revient aux deux districts du Littoral. En francs par habitant, l'écart entre les Montagnes et le Littoral est nettement moins important. De 1983 à 1997, la part du Littoral a nettement progressé au détriment des deux districts du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers, alors que celle des Montagnes est restée stable (Tableau 2.10).

TABLEAU 2.10 : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR RÉGION (1997)

Région	Subventions			Subventions par habitant		
	en millions de francs	en % (1997)	en % (1983)*	en francs	en indice (1997)	en indice (1983)*
Littoral	276,6	49,8	31,7	3 203	106,4	80,6
Montagnes	160,6	28,9	25,3	2 978	98,9	96,2
VdR-VdT	64,6	11,6	19,8	2 449	81,3	178,0
Total	501,8	90,3	76,8	3 011	100,0	100,0

* En 1983, toutes les subventions accordées par l'Etat n'avaient pas été régionalisées. En particulier, les subventions du DIPAC n'étaient pas prises en compte.

2.5 Investissements : bâtiments, constructions et équipements

2.5.1 Description des données

La répartition des investissements entre les districts peut varier fortement d'une année à l'autre. Une analyse fondée sur les données d'un seul exercice serait dès lors peu signifi-

tive. C'est pourquoi les dépenses dans le bâtiment ont été observées sur une période de cinq ans.

TABLEAU 2.11 : INVESTISSEMENTS POUR LES BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS

Année	Millions de francs
1993	42,3
1994	41,6
1995	46,0
1996	42,2
1997	52,3
Total	224,4

Toutes les dépenses d'investissement du Service de l'intendance des bâtiments ont été analysées sur la période 1993-1997. Cela représente un volume de 24,5 millions. Chaque dépense a été attribuée selon le domicile de l'entreprise adjudicataire à partir des pièces comptables. La distribution ainsi obtenue a servi de clé pour répartir l'ensemble des investissements de l'Etat dans le bâtiment. Pour cette raison, les résultats doivent être considérés avec une certaine prudence⁹.

2.5.2 Répartition spatiale

Par district

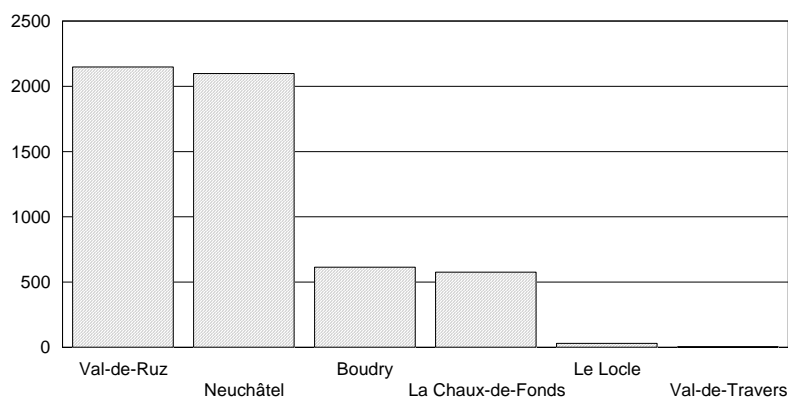
Pour les investissements dans le bâtiment, l'Etat s'adresse pour près de 80% de ses dépenses à des entreprises du canton. A l'intérieur de celui-ci, la situation des différents districts est très inégale (Tableau 2.12). Les entreprises des districts de Neuchâtel et du Val-de-Ruz réalisent la plus grande partie des travaux. Durant la période examinée, les entreprises du Val-de-Travers n'ont pas reçu de commandes, alors que celles du Locle n'en ont reçu qu'une part insignifiante. Même lorsque l'on tient compte de la taille des districts, le déséquilibre en faveur de Neuchâtel et du Val-de-Ruz subsiste (Figure 2.6). Par rapport à la période 1979-1983, le Val-de-Ruz améliore significativement sa position alors que le Val-de-Travers voit la sienne se détériorer.

⁹ L'Etat ne dispose pas des outils informatiques permettant de répartir les investissements dans le bâtiment selon le lieu de paiement. Une répartition exhaustive des dépenses sur la base des pièces comptables aurait exigé un travail considérable dépassant le cadre de cette étude.

TABLEAU 2.12 : RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS EN BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS PAR DISTRICT

District	Investissements en bâtiments, constructions et équipements			Investissements en bâtiments, constructions et équipement par habitant		
	en millions de francs	en % (1993-97)	en % (1979-83)	en francs	en indice (1993-97)	en indice (1979-83)
Boudry	22,2	9,9	17,2	615	45,7	92,8
La Chaux-de-Fonds	22,4	10,0	9,6	576	42,8	15,3
Le Locle	0,5	0,2	1,5	31	2,3	41,7
Neuchâtel	105,7	47,1	50,0	2 098	155,9	165,4
Val-de-Ruz	30,1	13,4	5,5	2 148	159,6	38,7
Val-de-Travers	0,0	0,0	2,6	4	0,3	79,2
Canton	180,9	80,6	86,4	1 346	100,0	100,0
Reste de la Suisse et étranger	43,5	19,4	13,6			
Total	224,4	100,0	100,0			

FIGURE 2.6 : INVESTISSEMENTS EN BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS PAR HABITANT, EN FRANCS (1993-1997)



Par région

Les entreprises du Littoral reçoivent de cinq fois plus de commandes que celles des Montagnes. Ce déséquilibre subsiste si l'on considère les grandeurs relatives. Toutefois, la part échouant au Littoral et ses investissements par habitant diminuent régulièrement depuis 1983.

TABLEAU 2.13 : RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENT PAR RÉGION

Région	Investissements en bâtiments, constructions et équipements			Investissements en bâtiments, constructions et équipements par habitant		
	en millions de francs	en % (1993-97)	en % (1979-83)	en francs	en indice (1993-97)	en indice (1979-83)
Littoral	127,8	57,0	67,2	1 480	110,0	151,7
Montagnes	22,8	10,2	11,1	424	31,5	37,4
VdR-VdT	30,1	13,4	8,1	1 142	84,8	64,9
Total	180,7	80,6	86,4	1 346	100,0	100,0

2.6 Investissements : routes cantonales, correction et régulation des eaux

2.6.1 Description des données

Les dépenses d'investissement pour les routes cantonales, la correction et la régulation des eaux ont été recensées sur une période de cinq ans (1993-1997). Les informations fournies par le Service des ponts et chaussées ont permis d'identifier le point de chute de toutes les commandes passées au cours de cette période. Une comparaison avec les résultats de l'étude précédente (Schwab 1984) n'est pas possible pour ce type d'investissement.

TABLEAU 2.14 : INVESTISSEMENTS DANS LES ROUTES CANTONALES, LA CORRECTION ET LA RÉGULATION DES EAUX (EN MILLIONS DE FRANCS)

Année	Routes cantonales	Correction et régulation des eaux	Total
1993	84,9	1,6	86,5
1994	74,5	2,3	76,8
1995	16,8	1,2	18,0
1996	14,2	0,0	14,2
1997	15,1	0,9	16,0
Total	205,5	6,0	211,5

2.6.2 Répartition spatiale

Par district

La distribution des investissements concernant les routes cantonales et la correction des eaux est semblable à celle des bâtiments et équipements. Le Val-de-Ruz et Neuchâtel occupent une place privilégiée, les dépenses par habitant étant nettement supérieures à la moyenne cantonale. A l'opposé, Le Locle et le Val-de-Travers ne reçoivent qu'une part insignifiante des commandes (Tableau 2.15).

Lors de l'interprétation des résultats, il faut se souvenir que les dépenses sont imputées au district dans lequel se trouve le siège social de l'entreprise mandatée pour réaliser les travaux. Il convient aussi de prendre en considération le fait que les capacités de production des entreprises de génie civil sont inégalement réparties entre les districts.

TABLEAU 2.15 : RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DANS LES ROUTES CANTONALES, LA CORRECTION ET LA RÉGULATION DES EAUX PAR DISTRICT (1993-1997)

District	Investissements		Investissements par habitant	
	en millions de francs	en %	en francs	en indice
Boudry	24,9	11,8	693	62,2
La Chaux-de-Fonds	34,8	16,5	897	80,5
Le Locle	6,4	3,0	421	37,8
Neuchâtel	90,0	42,6	1 788	160,5
Val-de-Ruz	28,2	13,3	2 016	181,0
Val-de-Travers	1,2	0,6	97	8,7
Canton	185,5	87,7	1 114	100,0
Reste de la Suisse et étranger	26,0	12,3		
Total	211,5	100,0		

Par région

La distribution des commandes d'investissement est favorable au Littoral, aussi bien en valeur absolue qu'en francs par habitant. Toutefois, l'écart entre le Littoral et les Montagnes est moins important que pour les investissements en bâtiments.

TABLEAU 2.16 : RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DANS LES ROUTES CANTONALES, LA CORRECTION ET LA RÉGULATION DES EAUX PAR RÉGION (1993-1997)

Région	Investissements		Investissements par habitant	
	en millions de francs	en %	en francs	en indice
Littoral	114,9	54,3	1 331	119,5
Montagnes	41,2	19,5	764	68,6
VdR-VdT	29,4	13,9	1 115	100,1
Total	185,5	87,7	1 114	100,0

2.7 Investissements : route nationale 5

2.7.1 Description des données

La période d'observation s'étend sur l'année 1997. Il aurait été souhaitable de pouvoir recenser les investissements liés aux travaux de la route nationale 5 sur plusieurs années. Cela n'a toutefois pas été possible car les outils informatiques permettant de répartir les commandes sur la base du siège de l'entreprise adjudicataire n'existaient pas avant 1997. Le montant des travaux de la route nationale 5 s'élève à 120 millions de francs. Le Service des ponts et chaussées a réparti toutes les commandes selon le point de chute de la dépense. La comparaison avec l'étude de Schwab (1984) n'est pas possible car cette catégorie n'y figurent pas.

2.7.2 Répartition spatiale

Par district

Les entreprises du district de Neuchâtel ont reçu plus de la moitié des commandes liées à la construction de la N5, ou trois quarts des paiements effectués à l'intérieur du canton. Un déséquilibre important en faveur du district de Neuchâtel subsiste quand les commandes sont rapportées à la population. La dépense par habitant est six fois plus élevée à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds. Aucun marché n'a été passé avec une entreprise du district du Locle en 1997. Ce résultat montre d'abord que les entreprises mandatées pour les travaux de la N5 sont situées à proximité du chantier. Il est par ailleurs probable que des entreprises des Montagnes ont reçues commandes par l'intermédiaire des consortiums ou des entreprises générales.

TABLEAU 2.17 : RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DE LA ROUTE NATIONALE 5 PAR DISTRICT (1997)

District	Investissements		Investissements par habitant	
	en millions de francs	en %	en francs	en indice
Boudry	11,5	9,6	319	62,1
La Chaux-de-Fonds	7,4	6,2	192	37,4
Le Locle	0,0	0,0	0	0,0
Neuchâtel	63,6	52,9	1 263	245,7
Val-de-Ruz	2,2	1,8	157	30,5
Val-de-Travers	0,9	0,7	71	13,8
Canton	85,6	71,2	514	100,0
Reste de la Suisse et étranger	34,6	28,8		
Total	120,2	100,0		

Par région

Les disparités entre les Montagnes et le Littoral sont importantes aussi bien en valeur absolue qu'en francs par habitant. Les entreprises du Littoral reçoivent dix fois plus de commandes que celles des Montagnes. En francs par habitant, l'écart est de 1 à 6. C'est pour cette catégorie que les disparités entre les deux régions sont les plus marquées. Leur ampleur s'explique sans doute en partie par le fait que le siège social des consortiums est établi près du site des travaux.

TABLEAU 2.18 : RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DE LA ROUTE NATIONALE 5 PAR RÉGION (1997)

Région	Investissements		Investissements par habitant	
	en millions de francs	en %	en francs	en indice
Littoral	75,1	62,5	870	169,3
Montagnes	7,4	6,2	138	26,9
VdR-VdT	3,1	2,5	114	22,2
Total	85,6	71,2	514	100,0

2.8 Ensemble des dépenses

2.8.1 *Compte de fonctionnement*

Répartition par district et par région

Un peu plus de la moitié des dépenses (51,9%) revient aux deux districts du Littoral (Tableau 2.19). Les districts des Montagnes reçoivent un peu moins du quart des paiements de l'Etat. La répartition des dépenses étant influencée par la taille des districts, les paiements par habitant reflètent mieux l'étendue des disparités. L'écart entre les districts le moins favorisé (Val-de-Travers) et le plus favorisé (Neuchâtel) est d'environ 60% (3609 francs contre 5730 francs, Tableau 2.20). La situation n'est pas la même pour toutes les catégories de dépenses. Le Val-de-Ruz et Boudry semblent recueillir la faveur des fonctionnaires comme lieu de résidence, ce que montrent leurs dépenses salariales par habitant élevées. Les principales entreprises partenaires du Canton pour l'achat des biens et services se situent à l'extérieur du canton et à Neuchâtel. Enfin, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel reçoivent un montant de subventions supérieur à la moyenne. La distribution totale des dépenses donne les valeurs les plus resserrées autour de la moyenne cantonale, ce qui signifie que les déséquilibres observés au sein d'une catégorie de dépenses sont en partie compensés par ceux des autres catégories.

TABLEAU 2.19 : RÉPARTITION DES DÉPENSES IMPUTÉES AU COMPTE DE FONCTIONNEMENT (1997)

	Salaires		Biens, services et marchandises		Subventions*		Total	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %
<i>Par districts</i>								
Boudry	75,3	29,4	7,8	8,2	99,3	17,9	182,4	20,1
La Chaux-de-Fonds	37,9	14,8	8,4	8,8	118,2	21,3	164,5	18,1
Le Locle	13,6	5,3	2,1	2,2	42,4	7,6	58,1	6,4
Neuchâtel	80,5	31,5	30,8	32,2	177,3	31,9	288,6	31,8
Val-de-Ruz	28,7	11,2	2,7	2,8	37,4	6,7	68,8	7,6
Val-de-Travers	13,8	5,4	3,7	3,9	27,2	4,9	44,7	4,9
Reste de la Suisse et étranger	6,1	2,4	40,2	42,0	53,7	9,7	100,0	11,0
Total	255,9	100,0	95,7	100,0	555,5	100,0	907,1	1,0
<i>Par région</i>								
Littoral	155,8	60,9	38,6	40,3	276,6	49,8	471,0	51,9
Montagnes	51,5	20,1	10,5	11,0	160,6	28,9	222,6	24,5
VdR-VdT	42,5	16,6	6,4	6,7	64,6	11,6	113,5	12,5
Total	249,8	97,6	55,5	58,0	501,8	90,3	807,1	89,0

*Y compris les subventions à l'investissement.

TABLEAU 2.20 : RÉPARTITION DES DÉPENSES IMPUTÉES AU COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT (1997)

	Salaires		Biens, services et marchandises		Subventions*		Total	
	en francs	en indice	en francs	en indice	en francs	en indice	en francs	en indice
<i>Par districts</i>								
Boudry	2 092	136,2	218	65,5	2 759	91,6	5 069	103,9
La Chaux-de-Fonds	977	63,6	219	65,8	3 045	101,1	4 241	86,9
Le Locle	903	58,8	139	41,7	2 807	93,2	3 849	78,9
Neuchâtel	1 598	104,0	611	183,5	3 521	116,9	5 730	117,4
Val-de-Ruz	2 046	133,2	191	57,4	2 672	88,7	4 909	100,6
Val-de-Travers	1 114	72,5	299	89,8	2 196	72,9	3 609	74,0
Canton	1 536	100,0	333	100,0	3 011	100,0	4 880	100,0
<i>Par région</i>								
Littoral	1 804	117,4	447	134,2	3 203	106,4	5 454	111,8
Montagnes	956	62,2	196	58,9	2 978	98,9	4 130	84,6
VdR-VdT	1 609	104,8	242	72,7	2 449	81,3	4 300	88,1
Canton	1 536	100,0	333	100,0	3 011	100,0	4 880	100,0

* Y compris les subventions à l'investissement.

Evolution depuis 1983

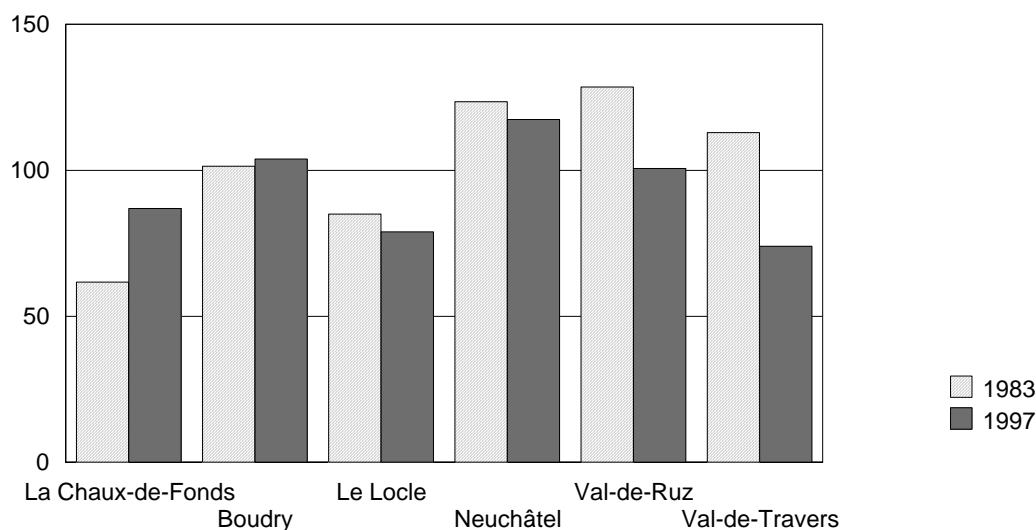
Les parts des districts ainsi que les écarts relatifs dans les dépenses par habitant demeurent relativement stables entre 1983 et 1997 (Tableau 2.21). La position du Val-de-Travers s'est toutefois détériorée. Alors qu'il obtenait une part des commandes supérieure à son poids démographique en 1983 (indice : 112,9), celle-ci est tombée nettement au-dessous de la moyenne en 1997 (indice : 74,0). La Chaux-de-Fonds en revanche comble progressivement l'écart qui le sépare des districts les plus favorisés (Figure 2.7).

Au niveau des régions, la position du Littoral reste pratiquement inchangée, les districts de Neuchâtel et de Boudry conservant l'essentiel de l'avantage observé en 1983. Les Montagnes voient leur situation s'améliorer – l'écart à la moyenne passe de 31,4 points à 15,4 – au détriment de Neuchâtel, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz.

TABLEAU 2.21 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES ET DES DÉPENSES TOTALES PAR HABITANT ENTRE 1983 ET 1997

	Dépenses (en %)		Dépenses par habitant (en indice)	
	1983	1997	1983	1997
<i>Par district</i>				
Boudry	16,6	20,1	101,4	103,9
La Chaux-de-Fonds	12,6	18,1	61,7	86,9
Le Locle	7,2	6,4	85,0	78,9
Neuchâtel	33,0	31,8	123,6	117,4
Val-de-Ruz	7,8	7,6	128,5	100,6
Val-de-Travers	6,8	4,9	112,9	74,0
Canton	84,0	88,9	100,0	100,0
Reste de la Suisse et étranger	16,0	11,1		
Total	100,0	100,0		
<i>Par région</i>				
Littoral	49,6	51,9	115,2	111,8
Montagnes	19,8	24,5	68,6	84,6
VdR-VdT	14,6	12,5	120,7	88,1
Total	84,0	88,9	100,0	100,0

FIGURE 2.7 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT* PAR HABITANT ENTRE 1983 ET 1997, EN INDICE (MOYENNE CANTONALE = 100)



* Y compris les subventions à l'investissement.

2.8.2 *Compte des investissements*

Les entreprises du district de Neuchâtel reçoivent près de la moitié des dépenses d'investissement de l'Etat (Tableau 2.22). En termes relatifs, elles bénéficient de deux fois plus de commandes que celles du Val-de-Ruz et de presque quatre fois plus que le plus favorisé des quatre derniers districts. Il faut souligner la place prépondérante des travaux de la RN5 dans les dépenses d'investissement (plus de 60% des investissements, subventions non comprises). Or, ce sont précisément les commandes liées aux travaux de la RN5 qui sont les plus inégalement réparties sur le territoire cantonal. Les dépenses dans les districts du Locle et du Val-de-Travers sont pratiquement insignifiantes.

Des disparités importantes subsistent après avoir tenu compte de la taille des districts. En francs par habitant, les entreprises du district de Neuchâtel reçoivent 20 fois plus de commandes que celles du Locle et du Val-de-Travers. L'écart entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel est de 1 à 4 (Tableau 2.23). Si l'on exclut les travaux de la RN5, la répartition géographique des dépenses est un peu plus équilibrée, mais les disparités restent néanmoins importantes.

TABLEAU 2.22 : RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT, MOYENNE 1993-1997

	Bâtiments, constructions et équipements		Routes cantonales, correction et régulation des eaux		Route nationale 5		Total	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %
<i>Par districts</i>								
Boudry	4,4	9,8	5	11,8	11,5	9,6	20,9	10,1
La Chaux-de-Fonds	4,5	10,0	7	16,5	7,4	6,2	18,9	9,1
Le Locle	0,1	0,2	1,3	3,1	0,0	0,0	1,4	0,7
Neuchâtel	21,1	47,1	18,0	42,6	63,6	52,9	102,7	49,5
Val-de-Ruz	6,0	13,4	5,6	13,2	2,2	1,8	13,8	6,7
Val-de-Travers	0,0	0,0	0,2	0,5	0,9	0,7	1,1	0,5
Reste de la Suisse et étranger	8,7	19,4	5,2	12,3	34,6	28,8	48,5	23,4
Total	44,8	100,0	42,3	100,0	120,2	100,0	207,3	1,0
<i>Par région</i>								
Littoral	25,5	56,9	23,0	54,4	75,1	62,5	123,6	59,6
Montagnes	4,6	10,3	8,3	19,6	7,4	6,2	20,3	9,8
VdR-VdT	6,0	13,4	5,8	13,7	3,1	2,6	14,9	7,2
Total	36,1	80,6	37,1	87,7	85,6	71,2	158,8	76,6

TABLEAU 2.23 : RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR HABITANT, MOYENNE 1993-1997

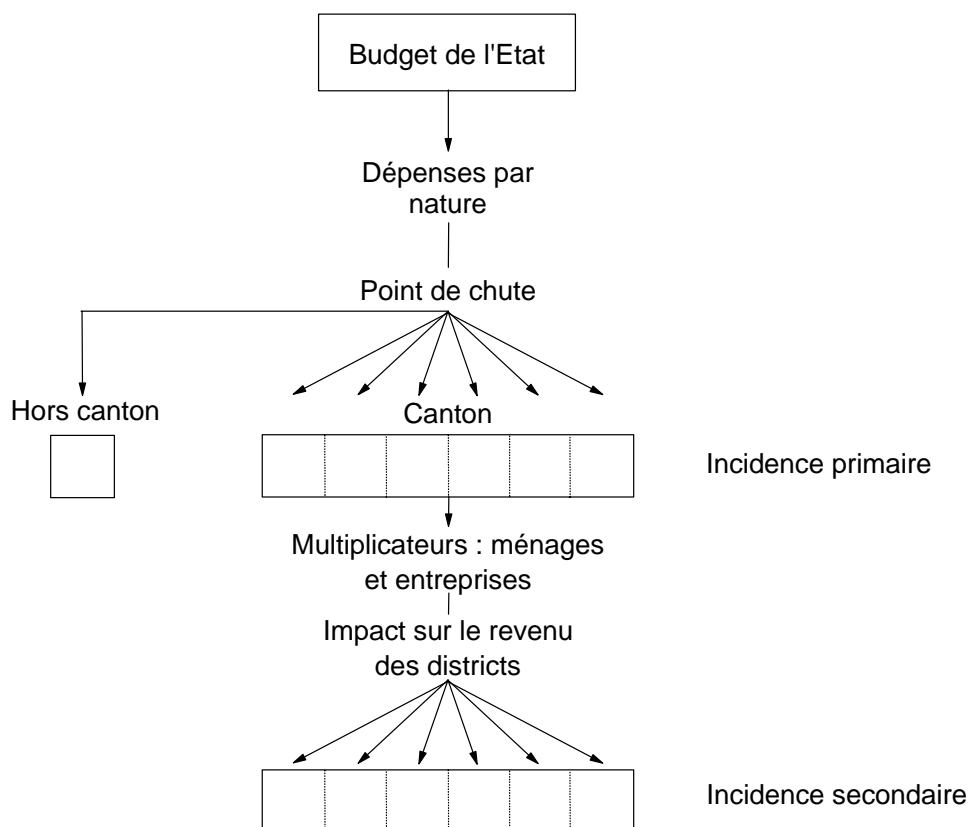
	Bâtiments, constructions et équipements		Routes cantonales, correction et régulation des eaux		Route nationale 5		Total	
	en francs	en indice	en francs	en indice	en francs	en indice	en francs	en indice
<i>Par districts</i>								
Boudry	123	45,7	139	62,3	319	62,1	581	57,8
La Chaux-de-Fonds	115	42,8	179	80,3	192	37,4	486	48,3
Le Locle	6	2,2	84	37,7	0	0,0	90	8,9
Neuchâtel	420	156,1	358	160,5	1 263	245,7	2 041	202,9
Val-de-Ruz	430	159,9	403	180,7	157	30,5	990	98,4
Val-de-Travers	1	0,4	19	8,5	71	13,8	91	9,0
Canton	269	100,0	223	100,0	514	100,0	1 006	100,0
<i>Par région</i>								
Littoral	296	110,0	266	119,3	870	169,3	1 432	142,3
Montagnes	85	31,6	153	68,6	138	26,8	376	37,4
VdR-VdT	228	84,8	223	100,0	114	22,2	565	56,2
Canton	269	100,0	223	100,0	514	100,0	1 006	100,0

3 IMPACT DES DÉPENSES DE L'ÉTAT SUR LE REVENU DES DISTRICTS

3.1 Passage de l'incidence primaire à l'incidence secondaire

La répartition des dépenses sur la base du point de chute initial – incidence primaire – donne une première information sur la manière dont le budget de l'Etat influence l'économie des diverses régions du canton. Il s'agit cependant de bien faire la différence entre le paiement d'une somme d'argent et la création de valeur ajoutée ou de revenu dans la région concernée. L'impact des dépenses est fonction de la nature de celles-ci et de la taille des districts. Le paiement d'un salaire a plus d'effet sur le revenu régional que le même montant utilisé en paiement de commandes passées aux entreprises. Plus le district est grand, plus les fuites seront faibles et plus la valeur ajoutée créée par les entreprises sera importante. C'est à l'aide des multiplicateurs présentés dans le chapitre 1 que l'on estime l'augmentation de revenu engendrée par la dépense initiale. Les effets induits – création de revenu par les dépenses des ménages – ont été pris en compte dans l'estimation des multiplicateurs.

FIGURE 3.1 : PASSAGE DE L'INCIDENCE PRIMAIRE À L'INCIDENCE SECONDAIRE



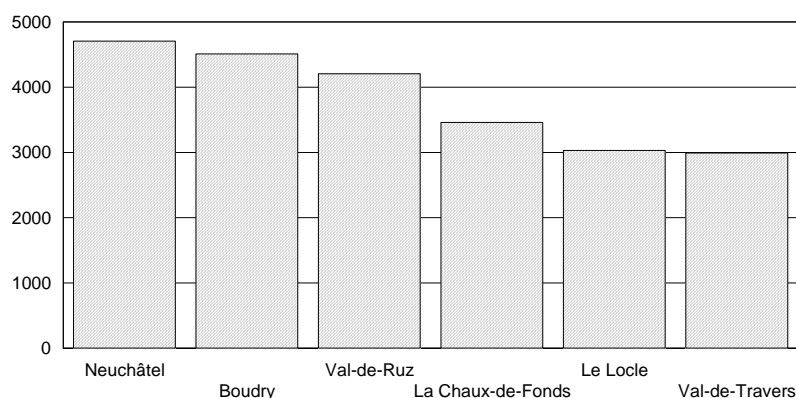
3.2 Dépenses de fonctionnement

Le compte de fonctionnement présente la particularité de regrouper à la fois des versements aux ménages et aux entreprises. Il s'agit dès lors de déterminer le type de multiplicateur qui s'applique aux différentes catégories de dépenses. Le multiplicateur des ménages est utilisé pour les dépenses salariales et celui des entreprises pour les achats de biens et services. Le cas des subventions est plus complexe car elles sont versées tant aux ménages qu'aux entreprises. Le multiplicateur des ménages a été appliqué aux aides financières figurant sous la rubrique « Personnes physiques et morales »¹⁰. Le multiplicateur des entreprises est utilisé pour estimer l'impact de toutes les autres subventions sur le revenu régional¹¹.

Près de 60% du revenu créé dans le canton à travers le budget de fonctionnement de l'Etat revient aux districts du Littoral, contre un peu plus de 26% pour les districts des Montagnes (Tableau 3.1). Cette différence s'explique surtout par l'important écart en faveur du Littoral dans la répartition des dépenses.

Le revenu généré dans l'ensemble du canton par le budget de fonctionnement de l'Etat équivaut à un peu plus de 4000 francs par habitant (Tableau 3.2). L'écart entre le district le moins favorisé (Val-de-Travers) et le plus favorisé (Neuchâtel) excède 50%. Les districts se répartissent en deux groupes homogènes : dans le premier (La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Travers), les retombées économiques du budget sont nettement inférieures à la moyenne.

FIGURE 3.2 : IMPACT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT SUR LE REVENU DES DISTRICTS, EN FRANCS PAR HABITANT (1997)



¹⁰Cette catégorie regroupe les subsides suivants : aide hospitalière, assurance maladie, aides aux personnes âgées, bourses d'étude...

¹¹Les autres catégories de subventions sont destinées à des établissements tels que les hôpitaux, les homes pour personnes âgées ou les écoles, de même qu'à des sociétés d'économie mixte (entreprises de chemin de fer concessionnaires, par exemple). Les aides financières servent à couvrir les charges de fonctionnement de ces établissements ou entreprises : salaires, achats de biens et services, intérêts... Leur impact sur l'économie est donc comparable à celui des commandes de l'Etat aux entreprises. Pour cette raison, le recours au multiplicateur des entreprises est légitime.

TABLEAU 3.1 : INCIDENCE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR LE REVENU DES DISTRICTS (1997)

	Salaires		Biens, services et marchandises		Subventions*		Total	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %
<i>Par district</i>								
Boudry	86,8	29,6%	4,6	15,6%	70,9	20,1%	162,3	24,0%
La Chaux-de-Fonds	46,2	15,8%	5,0	17,0%	83,1	23,5%	134,3	19,9%
Le Locle	16,5	5,6%	1,4	4,8%	28,1	8,0%	46,0	6,8%
Neuchâtel	94,7	32,3%	15,2	51,7%	127,1	36,0%	237,0	35,1%
Val-de-Ruz	32,4	11,1%	1,5	5,1%	24,9	7,1%	58,8	8,7%
Val-de-Travers	16,3	5,6%	1,7	5,8%	19	5,4%	37,0	5,5%
Total	292,9	100,0%	29,4	100,0%	353,1	100,0%	675,4	100,0%
<i>Par région</i>								
Littoral	181,5	62,0%	19,8	67,3%	198,0	56,1%	399,3	59,1%
Montagnes	62,7	21,4%	6,4	21,8%	111,2	31,5%	180,3	26,7%
VdR-VdT	48,7	16,6%	3,2	10,9%	43,9	12,4%	95,8	14,2%
Total	292,9	100,0%	29,4	100,0%	353,1	100,0%	675,4	100,0%

* Y compris les subventions à l'investissement.

TABLEAU 3.2 : INCIDENCE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR LE REVENU PAR HABITANT DES DISTRICTS (1997)

	Salaires		Biens, services et marchandises		Subventions*		Total	
	en francs	en indice	en francs	en indice	en francs	en indice	en francs	en indice
<i>Par district</i>								
Boudry	2 412	137,2	129	72,9	1 968	92,9	4 509	111,2
La Chaux-de-Fonds	1 189	67,6	130	73,4	2 141	101,0	3 460	85,3
Le Locle	1 094	62,2	93	52,5	1 845	87,1	3 032	74,8
Neuchâtel	1 880	106,9	301	170,1	2 524	119,1	4 705	116,1
Val-de-Ruz	2 316	131,7	108	61,0	1 781	84,0	4 205	103,7
Val-de-Travers	1 316	74,9	140	79,1	1 536	72,5	2 992	73,8
Canton	1 758	100,0	177	100,0	2 119	100,0	4 054	100,0
<i>Par région</i>								
Littoral	2 101	119,5	229	129,4	2 292	108,2	4 622	114,0
Montagnes	1 163	66,2	119	67,2	2 064	97,4	3 346	82,5
VdR-VdT	1 847	105,1	123	69,5	1 666	78,6	3 636	89,7
Canton	1 758	100,0	177	100,0	2 119	100,0	4 054	100,0

* Y compris les subventions à l'investissement.

3.3 Investissements

Il existe un important décalage entre l'incidence primaire des investissements – premier point de chute des dépenses – et leur incidence secondaire – création de revenu dans les districts ou les régions. Alors qu'une fraction importante des dépenses de fonctionnement revient directement aux ménages – sous la forme de salaires ou d'aides financières – tous les investissements représentent des commandes aux entreprises. Or, seule une partie de la production est réalisée dans la région où la commande a été passée, le solde représentant une fuite. Plus faible est la taille du district, plus grande est la part de la valeur ajoutée hors de la région. Par exemple, une commande de 100 000 francs passée à une entreprise du district de Neuchâtel n'aboutit qu'à une augmentation de 44'000 francs du revenu dans la région (voir 1.2.3 Multiplicateur des entreprises).

Les dépenses d'investissement considérées se sont élevées à un peu plus de 220 millions de francs. Elles ont permis la création d'un revenu de 84 millions de francs dans le canton (Tableau 3.3). Le district de Neuchâtel bénéficie de plus de la moitié du revenu ainsi créé, contre environ 15% pour les districts de Boudry et de La Chaux-de-Fonds.

Les écarts demeurent important une fois que l'on tient compte de la taille des districts (Figure 3.3). A Neuchâtel, le revenu additionnel par habitant (974 francs) est supérieur de 90% à la moyenne cantonale. Au Locle et au Val-de-Travers, il n'atteint que le tiers de la moyenne cantonale (Tableau 3.4).

FIGURE 3.3 : IMPACT DES INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT SUR LE REVENU DES DISTRICTS, EN FRANCS PAR HABITANT (1997)

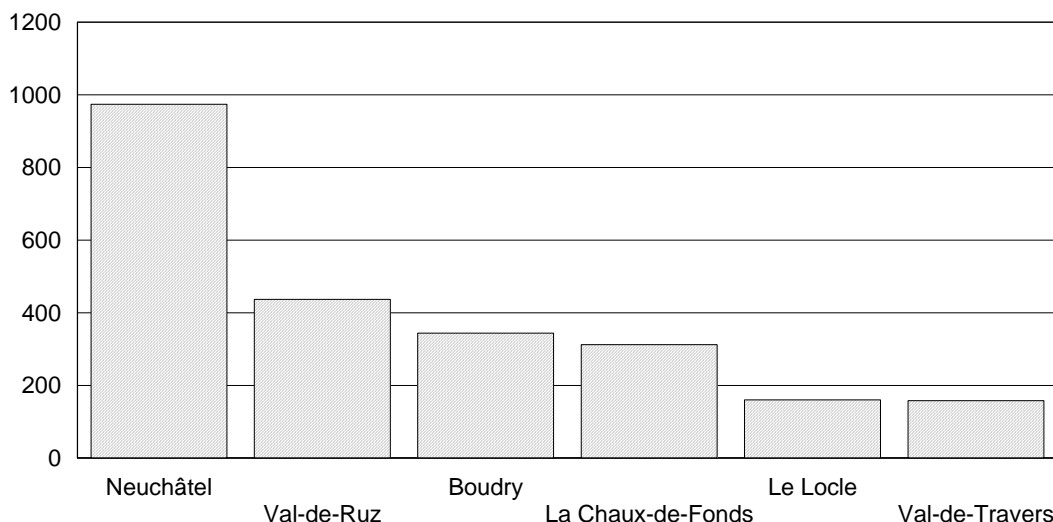


TABLEAU 3.3 : INCIDENCE DES DÉPENSES IMPUTÉES AU COMPTE DES INVESTISSEMENTS SUR LE REVENU DES DISTRICTS (1997)

	Bâtiments, constructions et équipements		Routes cantonales, correction et régulation des eaux		Route nationale 5		Total		
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	
<i>Par district</i>									
Boudry	2,7	14,1%	3,0	15,3%	6,6	14,6%	12,3	14,6%	
La Chaux-de-Fonds	2,9	15,2%	3,9	19,9%	5,4	11,9%	12,2	14,5%	
Le Locle	0,5	2,6%	0,9	4,6%	1,0	2,2%	2,4	2,9%	
Neuchâtel	10,3	53,9%	9,1	46,4%	29,6	65,3%	49,0	58,3%	
Val-de-Ruz	2,3	12,0%	2,2	11,2%	1,6	3,5%	6,1	7,3%	
Val-de-Travers	0,4	2,1%	0,5	2,6%	1,1	2,4%	2,0	2,4%	
Total	19,1	100,0%	19,6	100,0%	45,3	100,0%	84,0	100,0%	
<i>Par région</i>									
Littoral	13,0	68,1%	12,1	61,7%	36,2	79,9%	61,3	73,0%	
Montagnes	3,4	17,8%	4,8	24,5%	6,4	14,1%	14,6	17,4%	
VdR-VdT	2,7	14,1%	2,7	13,8%	2,7	6,0%	8,1	9,6%	
Total	19,1	100,0%	19,6	100,0%	45,3	100,0%	84,0	100,0%	

TABLEAU 3.4 : INCIDENCE DES DÉPENSES IMPUTÉES AU COMPTE DES INVESTISSEMENTS SUR LE REVENU PAR HABITANT DES DISTRICTS (1997)

	Bâtiments, constructions et équipements		Routes cantonales, correction et régulation des eaux		Route nationale 5		Total	
	en francs	en indice	en francs	en indice	en francs	en indice	en francs	en indice
<i>Par district</i>								
Boudry	76	66,1	84	71,2	184	67,6	344	68,1
La Chaux-de-Fonds	74	64,3	100	84,7	138	50,7	312	61,8
Le Locle	33	28,7	60	50,8	67	24,6	160	31,7
Neuchâtel	204	177,4	181	153,4	589	216,5	974	192,9
Val-de-Ruz	164	142,6	158	133,9	115	42,3	437	86,5
Val-de-Travers	31	27,0	39	33,1	88	32,4	158	31,3
Canton	115	100,0	118	100,0	272	100,0	505	100,0
<i>Par région</i>								
Littoral	151	131,3	141	119,5	420	154,4	712	141,0
Montagnes	63	54,8	89	75,4	118	43,4	270	53,5
VdR-VdT	102	88,7	102	86,4	102	37,5	306	60,6
Canton	115	100,0	118	100,0	272	100,0	505	100,0

4 IMPACT DE LA DÉCENTRALISATION

4.1 Introduction

Vers la fin des années 1980, la volonté de décentraliser une partie des services de l'administration prend forme en même temps que le besoin de réorganiser ces derniers. A l'époque, les services cantonaux étaient dispersés dans près de 50 bâtiments en ville de Neuchâtel, situation peu propice au fonctionnement efficace de l'administration. En 1990, le Conseil d'Etat propose donc un regroupement de ces services par entités homogènes afin d'améliorer les prestations du service public. Il profite de la réorganisation pour décentraliser divers services vers les Montagnes neuchâteloises. Cette politique poursuit deux buts : le premier est économique et consiste à créer des emplois dans les régions économiquement les plus fragiles, ainsi qu'à diversifier ceux-ci en développant le secteur tertiaire. Le second, d'ordre politique, cherche à mieux équilibrer le développement économique des diverses régions et à atténuer les disparités en matière de dépenses publiques et de présence de l'administration.

L'ensemble de la proposition, englobant la décentralisation et la réorganisation des services, est refusée par le peuple neuchâtelois lors des votations des 22 et 23 septembre 1990 par 20'640 voix contre 20'154. Le Conseil d'Etat décide alors de modifier son projet et de procéder par étapes. Toutefois, le problème auquel il doit faire face n'étant toujours pas résolu – éclatement géographique des services – il conserve les grandes lignes politiques citées précédemment – regroupement des services et décentralisation (Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel, 1991). La première grande étape est franchie en 1992, avec la décision de regrouper une partie des services dans les bâtiments sis rue de Tivoli 16 et 22 ; la seconde en 1994, lors de l'octroi d'un crédit pour la construction d'un bâtiment administratif à La Chaux-de-Fonds afin d'y loger le Service des contributions. Plusieurs autres services ont été décentralisés par la suite (annexe C).

4.2 Méthode d'évaluation de l'impact

Le lieu d'implantation d'un service influence la composition de ses dépenses de plusieurs manières. Ainsi, les fonctionnaires cherchent à s'établir à proximité de leur lieu de travail. Un service s'adresse à des commerces locaux pour son approvisionnement en biens et services courants. Le point de chute des dépenses salariales et des achats de biens et services est sensible à la localisation des services. Par contre, les dépenses sur lesquelles le service a peu ou pas d'emprise (subventions) ou celles donnant lieu à un appel d'offres se distribuent sur le territoire indépendamment de l'implantation du service. Pour cette raison, l'analyse de l'incidence se limite aux salaires et aux achats de biens et services.

Pour évaluer les effets de la politique de décentralisation, il s'agit de comparer les dépenses des services dans deux situations différentes : la situation actuelle (services décentralisés) et une situation hypothétique (services centralisés à Neuchâtel). S'il existe une différence significative entre l'état actuel (décentralisation) et l'état hypothétique (centralisation), il faudra alors en déduire que la décentralisation administrative est une mesure de rééquilibrage efficace.

La situation actuelle peut être observée à partir d'une enquête auprès des services décentralisés. En revanche, la répartition des dépenses à l'état de référence n'est pas connue. Il s'agit d'imaginer ce que serait la répartition des paiements si les services concernés se trouvaient au chef-lieu. Deux hypothèses sont utilisées pour y parvenir. Premièrement, on suppose que la proportion des dépenses hors canton est indépendante de la localisation du service à l'intérieur du canton. Le montant des dépenses hors canton est donc le même pour les deux situations comparées. Deuxièmement, pour l'état de référence – services se trouvant au chef-lieu – la répartition des dépenses est la même que celle observée pour l'ensemble des services.

4.3 Services décentralisés

L'annexe C dresse la liste des services décentralisés. La plupart de ceux-ci se situent dans le district de La Chaux-de-Fonds. Les services nouvellement créés à l'extérieur du district de Neuchâtel sont également considérés comme des services décentralisés. Il n'a pas été possible d'identifier toutes les dépenses de ces services. En effet, certains offices ou fonctions décentralisés n'apparaissent pas dans le plan comptable de l'Etat et leurs dépenses sont englobées dans les charges d'un autre service. C'est le cas, par exemple, du Bureau du délégué aux étrangers à La Chaux-de-Fonds, dont les dépenses sont intégrées à celles du Secrétariat général du Département de l'économie publique. Les dépenses prises en compte pour mesurer l'impact économique de la politique de décentralisation administrative sont donc un peu trop basses.

4.4 Estimation de l'impact de la décentralisation

4.4.1 Salaires

Le montant des salaires versés par les services décentralisés en 1997 est estimé à près de 18 millions de francs, soit 7% des salaires de l'Etat. Un relevé des salaires versés en janvier 1999 a été établi pour les principaux services décentralisés¹². Les salaires des services décentralisés pour l'année 1997 ont ensuite été répartis selon la distribution observée lors de ce relevé.

Répartition par district

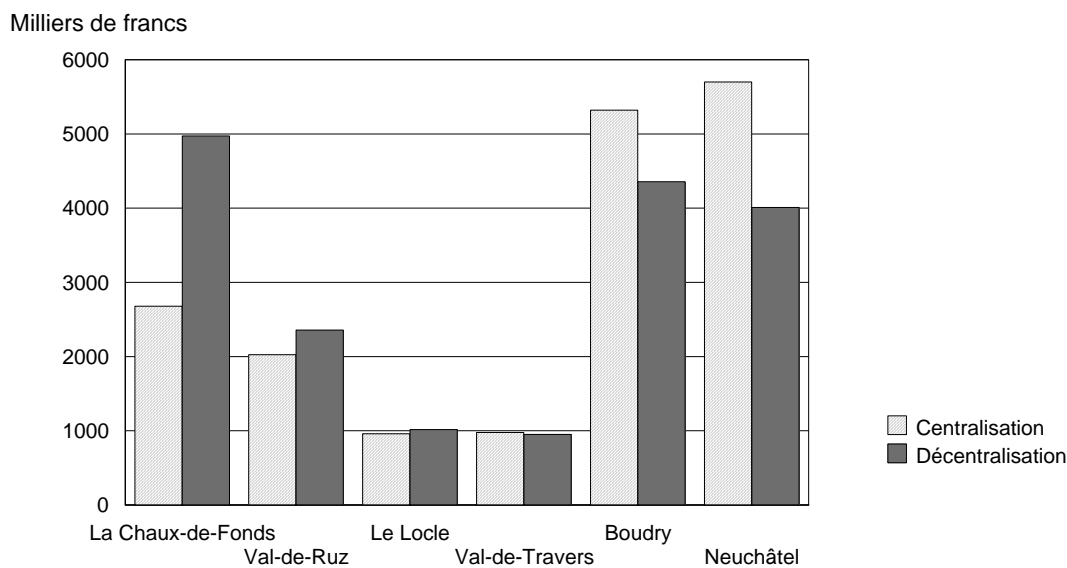
Le district de La Chaux-de-Fonds et, dans une moindre mesure, celui du Val-de-Ruz sont les principaux bénéficiaires de la décentralisation administrative (Tableau 4.1 et Figure 4.1). Par rapport à la situation de référence – services implantés au chef-lieu du canton – la part des salaires des districts de Neuchâtel et de Boudry diminue de 61,1% à 46,4%. La politique de décentralisation aboutit à un important transfert de revenu en faveur des Montagnes. Elle s'est donc révélée efficace. Il faut observer toutefois que le district du Locle n'a pas bénéficié des retombées économiques de l'implantation à La Chaux-de-Fonds des services de l'administration cantonale.

¹² Prison préventive, Service des contributions, Service des forêts, Office de la conservation de la nature, Office de vérification en métrologie, Service de l'économie agricole, Service du commerce et des patentes, Office régional de placement des montagnes neuchâteloises, Service de l'enseignement secondaire et Service de la formation professionnelle.

TABLEAU 4.1 : RÉPARTITION DES SALAIRES DES SERVICES DÉCENTRALISÉS PAR DISTRICT
(1997)

District	Centralisation (situation hypothétique)		Décentralisation (situation actuelle)		Différence	
	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %
Boudry	5 320	29,5	4 356	24,2	-964	-18,1
La Chaux-de-Fonds	2 678	14,9	4 973	27,6	2 295	85,7
Le Locle	959	5,3	1 015	5,6	56	5,8
Neuchâtel	5 701	31,6	4 009	22,2	-1 692	-29,7
Val-de-Ruz	2 026	11,2	2 358	13,1	332	16,4
Val-de-Travers	977	5,4	950	5,3	-27	-2,8
Reste de la Suisse et étranger	360	2,0	360	2,0	0	0,0
Total	18 021	100,0	18 021	100,0		

FIGURE 4.1 : EFFET DE LA DÉCENTRALISATION SUR LA RÉPARTITION DES SALAIRES (1997)



Répartition par région

Le constat est le même que pour les districts : les Montagnes bénéficient de la décentralisation alors que le Littoral voit sa position se détériorer.

TABLEAU 4.2 : RÉPARTITION DES SALAIRES DES SERVICES DÉCENTRALISÉS PAR RÉGION
(1997)

District	Centralisation (situation hypothétique)		Décentralisation (situation actuelle)		Différence	
	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %
Littoral	11 021	61,1	8 365	46,4	-2 656	-31,8
Montagnes	3 637	20,2	5 988	33,2	2 351	39,3
VdR et VdT	3 003	16,7	3 308	18,4	305	9,2
Total	17 661	98,0	17 661	98,0		

4.4.2 Achats de biens et services

Le montant total des achats de biens et services par les services décentralisés est estimé à 3,3 millions de francs, soit 3,5% des dépenses d’approvisionnement de l’Etat. Les commandes des trois principaux services acheteurs – économie agricole, formation professionnelle et contributions – ont été ventilées entre les districts. Les commandes de biens et services passées par ces trois services représentent deux tiers (68%) des dépenses d’approvisionnement des services décentralisés. Les achats des autres services décentralisés ont été répartis selon la distribution observée dans l’échantillon.

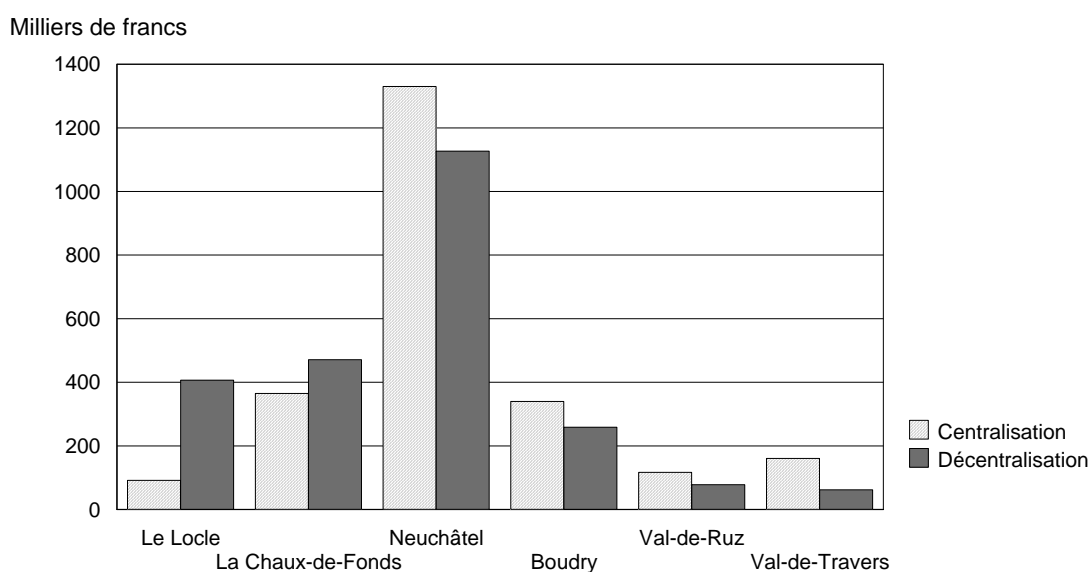
Répartition par district

Les deux districts des Montagnes sont les bénéficiaires de la décentralisation administrative. La part de tous les autres districts diminue (Tableau 4.3 et Figure 4.2). La politique de décentralisation de l’administration entraîne un transfert de revenu du Littoral vers les Montagnes. Il faut noter que, pour les biens et services, le district du Locle profite de manière importante de la décentralisation, ce qui n’était pas le cas pour les salaires.

TABLEAU 4.3 : RÉPARTITION DES ACHATS DE BIENS ET SERVICES DES SERVICES DÉCENTRALISÉS PAR DISTRICT (1997)

District	Centralisation (situation hypothétique)		Décentralisation (situation actuelle)		Différence	
	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %
Boudry	340	10,2	259	7,7	-81	-23,8
La Chaux-de-Fonds	365	10,9	471	14,1	106	29,0
Le Locle	92	2,8	407	12,2	315	342,4
Neuchâtel	1 330	39,8	1 127	33,7	-203	-15,3
Val-de-Ruz	117	3,5	78	2,3	-39	-33,3
Val-de-Travers	161	4,8	63	1,9	-98	-60,9
Reste de la Suisse et étranger	937	28,0	937	28,0	0	0,0
Total	3 342	100,0	3 342	100,0		

FIGURE 4.2 : EFFET DE LA DÉCENTRALISATION SUR LES ACHATS DE BIENS ET SERVICES (1997)



Répartition par région

Les Montagnes bénéficient de la décentralisation alors que la situation des deux autres régions se détériore.

TABLEAU 4.4 : RÉPARTITION DES ACHATS DE BIENS ET SERVICES DÉCENTRALISÉS PAR RÉGION (1997)

District	Centralisation (situation hypothétique)		Décentralisation (situation actuelle)		Différence	
	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %
Littoral	1 670	50,0	1 387	41,5	-283	-20,4
Montagnes	457	13,7	878	26,3	421	47,9
VdR et VdT	278	8,3	140	4,2	-138	-98,6
Total	2 405	72,0	2 405	72,0		

4.5 Conclusion

Les résultats de l'évaluation mettent en évidence une différence significative entre les deux situations envisagées – avec ou sans décentralisation administrative. Cela signifie que le lieu d'implantation d'un service influence la répartition géographique de ses dépenses courantes. Ainsi, un service se tourne davantage vers les entreprises proches pour ses commandes de biens et services. De même, les fonctionnaires ont tendance à habiter près de leur lieu de travail.

La politique de décentralisation administrative remplit ainsi le rôle pour lequel elle a été conçue. Elle permet un transfert important de revenu du Littoral vers les Montagnes. Elle se révèle un outil efficace dans le rééquilibrage des dépenses entre les deux régions. Le fait qu'elle permette d'influencer une répartition des dépenses qui échappe au contrôle direct du service – les salaires – la rend d'autant plus intéressante. Toutefois, la décentralisation risque d'occasionner également des coûts pour l'administration. En effet, pour des raisons d'efficacité, celle-ci a intérêt à regrouper les services travaillant fréquemment ensemble en un même lieu géographique. Il y a donc un juste équilibre à trouver entre une centralisation qui favorise le chef-lieu et une décentralisation qui diminue l'efficacité de l'administration.

5.1 Introduction

Ce chapitre se divise en deux parties : la première se concentre sur les opérations menées par la promotion économique et la seconde sur leurs résultats. L'étude se limite à une évaluation de l'incidence de la promotion économique. Les effets qualitatifs de la politique de promotion sur l'économie et l'image du canton ne sont pas pris en compte.

Trois indicateurs ont été utilisés pour résumer l'action de la promotion économique. Le premier est le nombre de projets qu'elle a soutenus, le second, les dépenses engagées par l'Etat pour soutenir les différents projets¹³ et le troisième le volume d'investissement réalisé dans le canton. Il faut noter que le nombre de projets et leur coût ne reflètent ni l'envergure des projets soutenus ni l'intensité du travail fourni par la promotion économique pour chacun d'eux.

Les résultats de l'action de la promotion économique sont estimés à l'aide de l'investissement engendré dans le canton par chaque projet. Il aurait certes été intéressant de mesurer l'impact des projets sur l'emploi et le revenu des régions, mais les données nécessaires n'étaient pas disponibles. Le lecteur trouvera une estimation des effets de la promotion économique sur l'emploi et le revenu cantonal dans l'ouvrage *La promotion économique neuchâteloise : Bilan 93* (Forster et Jeanrenaud, 1993).

Pour chaque indicateur, deux périodes d'observation sont envisagées. La première regroupe l'ensemble de l'action de la promotion économique durant les 20 dernières années (1979-1998). La seconde ne considère que les années 1993 à 1997, soit la période étudiée dans le reste du document.

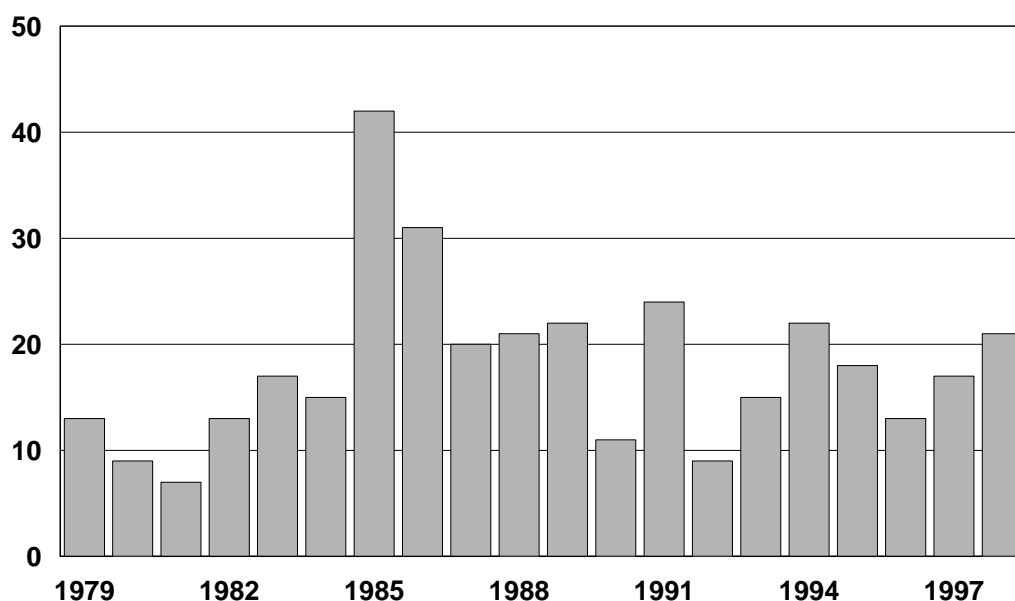
5.2 Action de la promotion économique

5.2.1 Aperçu général

De 1979 à 1998, la promotion économique du canton de Neuchâtel a soutenu 360 projets, soit une moyenne de 18 par année (Figure 5.1). Les dépenses de l'Etat pour le soutien et le suivi des projets se sont élevées à 68,4 millions. Pour la période de 1993 à 1997, la promotion économique a soutenu 85 projets, soit 17 par année en moyenne, et ceux-ci lui ont coûté 26,5 millions de francs.

¹³ Celles-ci comprennent les intérêts pris en charge par l'Etat, les cautionnements accordés lors de prêts et les subsides à l'emploi.

FIGURE 5.1 : PROJETS SOUTENUS PAR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE NEUCHÂTELOISE
ENTRE 1979 ET 1998



Les projets sont avant tout l'œuvre d'investisseurs locaux puisque 53% d'entre eux viennent du canton, 9% du reste de la Suisse et 38% de l'étranger. Pour les années 1993 à 1997, ces pourcentages sont respectivement de 47%, 13% et 40%. La nature des projets évolue au fil du temps puisque sur l'ensemble de la période, 47% des projets concernent l'extension d'une entreprise déjà implantée dans le canton, le reste étant des installations de nouvelles entreprises, alors que pour les années 1993-1997, ces parts s'élèvent à 41% pour les extensions contre 59% pour les installations.

5.2.2 Répartition régionale des projets

Par district

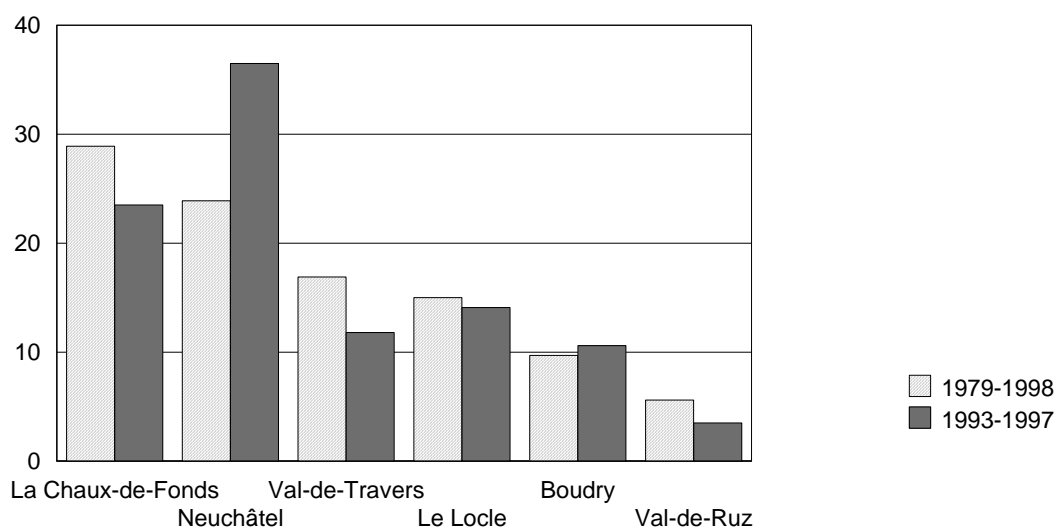
Sur l'ensemble de la période, le district de La Chaux-de-Fonds bénéficie du plus grand nombre de projets (Tableau 5.1). Trois groupes se dégagent : le plus favorisé est constitué de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, suivi par le Val-de-Travers et Le Locle. Il faut noter que 47% des projets dans le district de Neuchâtel proviennent d'investisseurs étrangers contre 27% dans le district de La Chaux-de-Fonds. Enfin, 56% des projets du district de Neuchâtel concernent l'implantation de nouvelles entreprises contre 46% dans celui de La Chaux-de-Fonds.

TABLEAU 5.1 : RÉPARTITION PAR DISTRICT DES PROJETS SOUTENUS PAR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE

District	1979-1998		1993-1997	
	Nombre de projets	en %	Nombre de projets	en %
Boudry	35	9,7	9	10,6
La Chaux-de-Fonds	104	28,9	20	23,5
Le Locle	54	15,0	12	14,1
Neuchâtel	86	23,9	31	36,5
Val-de-Ruz	20	5,6	3	3,5
Val-de-Travers	61	16,9	10	11,8

Le nombre de projets réalisés a légèrement diminué entre les deux périodes à La Chaux-de-Fonds, alors qu'il augmentait à Neuchâtel. Compte tenu de leur taille, les districts du Locle et du Val-de-Travers ont obtenu un nombre important de projets.

FIGURE 5.2 : PART DES DISTRICTS DANS LE NOMBRE TOTAL DE PROJETS SOUTENUS PAR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE



Par région

Sur l'ensemble de la période, les Montagnes sont légèrement plus favorisées par la promotion économique. La situation s'inverse entre 1993 et 1997, où le Littoral devient la région qui bénéficie du plus grand nombre de projets.

TABLEAU 5.2 : RÉPARTITION PAR RÉGION DES PROJETS SOUTENUS PAR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE

Région	1979-1998		1993-1997	
	Nombre de projet	En %	Nombre de projet	En %
Littoral	121	33,6	40	47,1
Montagnes	158	43,9	32	37,6
VdR-VdT	81	22,5	13	15,3

5.2.3 Répartition des dépenses

Par district

Trois indicateurs servent à appréhender l'impact de la promotion économique sur les régions : la dépense totale, la dépense par projet et la dépense par habitant. La dépense totale a été divisée par la population résidante de 1997 pour obtenir la dépense par habitant. Le Val-de-Travers et Le Locle se distinguent par une dépense par habitant nettement supérieure à la moyenne (Tableau 5.3).

TABLEAU 5.3 : RÉPARTITION PAR DISTRICTS DES DÉPENSES DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE POUR LE SOUTIEN DES PROJETS (1979-1998)

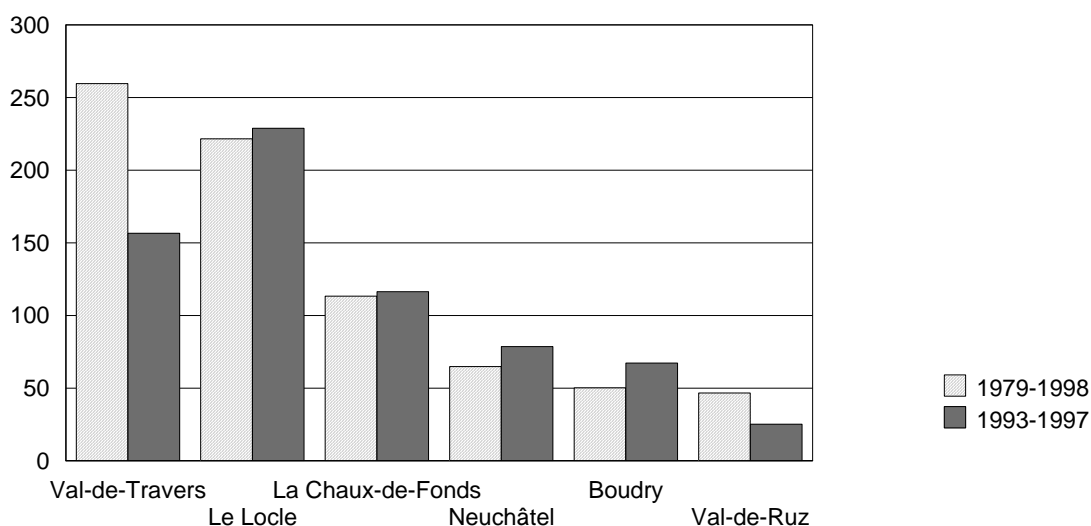
District	Total		Par projet		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en milliers de francs	en indice	en francs	en indice
Boudry	7,4	10,8	211,5	111,3	206	50,2
La Chaux-de-Fonds	18,0	26,4	173,3	91,2	465	113,3
Le Locle	13,7	20,1	254,0	133,7	909	221,6
Neuchâtel	13,4	19,6	155,5	81,8	265	64,8
Val-de-Ruz	2,7	3,9	134,1	70,6	192	46,7
Val-de-Travers	13,2	19,3	216,2	113,8	1 064	259,6
Canton	68,4	100,0	190,0	100,0	410	100,0

En valeur absolue, c'est à La Chaux-de-Fonds que les dépenses sont les plus élevées. En francs par habitant, c'est en revanche le Val-de-Travers et le district du Locle qui arrivent en tête. La position du Val-de-Travers s'est détériorée depuis 1993, alors que tous les autres districts restent assez stables. La dépense moyenne par projet varie sensiblement d'un district à l'autre. C'est dans le district du Locle que les dépenses par projet ont été les plus élevées.

TABLEAU 5.4 : RÉPARTITION PAR DISTRICT DES DÉPENSES DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE POUR LE SOUTIEN DES PROJETS (1993-1997)

District	Total		Par projet		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en milliers de francs	en indice	en francs	en indice
Boudry	3,9	14,7	429,4	137,7	107	67,3
La Chaux-de-Fonds	7,2	27,1	359,6	115,3	185	116,4
Le Locle	5,5	20,7	458,0	146,8	364	228,9
Neuchâtel	6,3	23,7	203,6	65,3	125	78,6
Val-de-Ruz	0,6	2,3	185,7	59,5	40	25,2
Val-de-Travers	3,1	11,7	308,9	99,0	249	156,6
Canton	26,6	100,0	311,9	100,0	159	100,0

FIGURE 5.3 : DÉPENSES PAR HABITANT DES PROJETS SOUTENUS PAR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE (EN INDICE)



Par région

Sur l'ensemble de la période, les Montagnes bénéficient de près de la moitié des dépenses de la promotion économique (Tableau 5.5). La dépense par habitant est deux fois et demie plus élevée que sur le Littoral. Il n'y a en revanche qu'une petite différence dans les dépenses par projet entre le Littoral et les Montagnes.

TABLEAU 5.5 : RÉPARTITION PAR RÉGION DES DÉPENSES DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE POUR LE SOUTIEN DES PROJETS (1979-1998)

Région	Total		Par projet		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en milliers de francs	en indice	en francs	en indice
Littoral	20,8	30,4	171,7	90,4	241	58,8
Montagnes	31,7	46,4	200,9	105,7	589	143,7
VdR-VdT	15,9	23,2	195,9	103,1	601	146,6
Canton	68,4	100,0	190,0	100,0	410	100,0

Pour la période 1993-1997, les Montagnes bénéficient toujours de la moitié des dépenses destinées aux projets. C'est dans les Montagnes que les dépenses par projet et les dépenses par habitant sont les plus élevées (Tableau 5.6).

TABLEAU 5.6 : RÉPARTITION PAR RÉGION DES DÉPENSES DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE POUR LE SOUTIEN DES PROJETS (1993-1997)

Région	Total		Par projet		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en milliers de francs	en indice	en francs	en indice
Littoral	10,2	38,3	254,4	81,6	118	74,2
Montagnes	12,7	47,8	396,5	127,1	235	147,8
VdR-VdT	3,7	13,9	280,5	89,9	138	86,8
Canton	26,6	100,0	311,9	100,0	159	100,0

5.3 Résultats obtenus par la promotion économique

Répartition par district

Durant les années 1979 à 1998, les projets soutenus par la promotion économique ont engendré pour près de 1,7 milliard de francs d'investissements dans le canton de Neuchâtel. Pour la période 1993-1997, l'investissement s'élève à 0,6 milliard de francs. Si toutes les régions ont bénéficié des retombées de la promotion économique, c'est toutefois dans le district de Neuchâtel que les investissements ont été les plus élevés. C'est également ce district qui a obtenu les projets les plus importants – 7,7 millions par projet contre 4,6 en moyenne dans le canton. Si l'on tient compte de la taille du district, c'est Le Locle qui occupe la position la plus favorable.

TABLEAU 5.7 : RÉPARTITION PAR DISTRICT DES INVESTISSEMENTS GÉNÉRÉS PAR LES PROJETS SOUTENUS PAR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE (1979-1998)

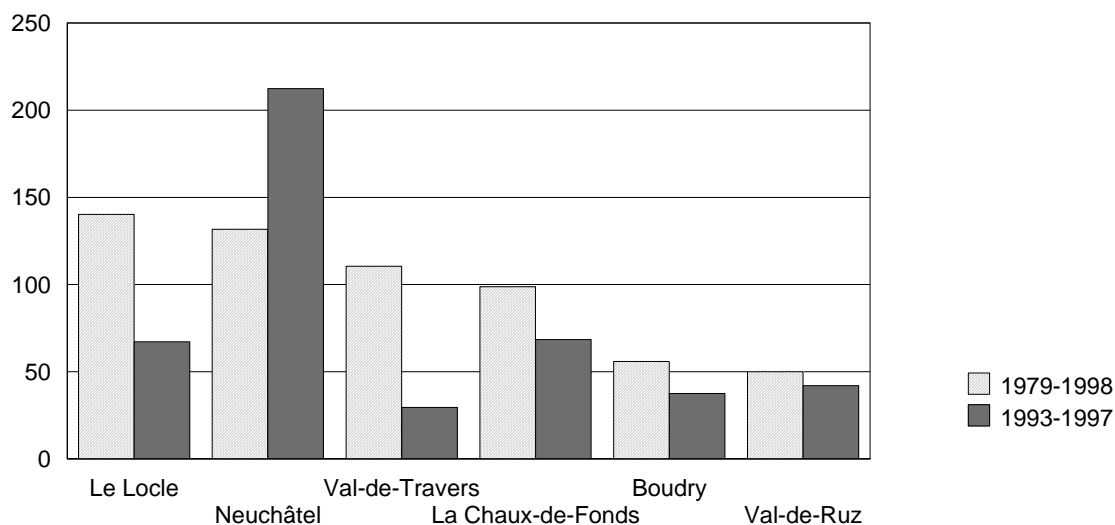
District	Total		Par projet		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en indice	en francs	en indice
Boudry	201,1	12,1	5,7	123,9	5 586	55,9
La Chaux-de-Fonds	382,8	23,0	3,7	80,4	9 865	98,8
Le Locle	211,6	12,7	3,9	84,8	14 016	140,3
Neuchâtel	662,7	39,8	7,7	167,4	13 158	131,7
Val-de-Ruz	69,9	4,2	3,5	76,1	4 990	50,0
Val-de-Travers	136,8	8,2	2,2	47,8	11 037	110,5
Canton	1 664,9	100,0	4,6	100,0	9989	100,0

A partir de 1993, le déséquilibre en faveur du district de Neuchâtel s'accroît. Près de deux tiers des investissements sont réalisés dans ce district. Les retombées dans les deux districts des Montagnes ne sont plus aussi importantes que durant la période précédente. Les investissements dans les Montagnes ne représentent qu'un cinquième des investissements totaux. Les projets réalisés dans le Val-de-Travers sont peu nombreux et de faible taille.

TABLEAU 5.8 : RÉPARTITION PAR DISTRICT DES INVESTISSEMENTS GÉNÉRÉS PAR LES PROJETS SOUTENUS PAR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE (1993-1997)

District	Total		Par projet		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en indice	en francs	en indice
Boudry	48,4	8,1	5,4	77,1	1 345	37,5
La Chaux-de-Fonds	95,3	15,9	4,8	68,6	2 456	68,4
Le Locle	36,3	6,1	3,0	42,9	2 408	67,1
Neuchâtel	384,1	64,2	12,4	177,1	7 626	212,4
Val-de-Ruz	21,1	3,5	7,0	100,0	1 507	42,0
Val-de-Travers	13,1	2,2	1,3	18,6	1 060	29,5
Canton	598,3	100,0	7,0	100,0	3591	100,0

FIGURE 5.4 : INVESTISSEMENTS PAR HABITANT EN INDICE (MOYENNE CANTONALE = 100)



Répartition par région

En valeur absolue, le Littoral génère plus d'investissements que les Montagnes sur l'ensemble de la période. En ce qui concerne les investissements par habitant, il n'y a que peu de différence entre les deux régions. Il apparaît également que le Littoral semble disposer de meilleurs atouts pour attirer les projets les plus importants. L'investissement moyen par projet y est en effet 2,5 fois plus important que dans les Montagnes.

TABLEAU 5.9 : RÉPARTITION PAR RÉGION DES INVESTISSEMENTS GÉNÉRÉS PAR LES PROJETS SOUTENUS PAR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE (1979-1998)

District	Total		Par projet		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en indice	en francs	en indice
Littoral	863,8	51,9	7,1	154,3	10 001	100,1
Montagnes	594,4	35,7	3,8	82,6	11 027	110,4
VdR-VdT	206,7	12,4	2,6	56,5	7 828	78,4
Canton	1 664,9	100,0	4,6	100,0	9989	100,0

De 1993 à 1997, l'écart entre les Montagnes et le Littoral se creuse (Tableau 5.10). Près de trois quarts des investissements engendrés par la promotion économique sont réalisés sur le Littoral. Par habitant, l'investissement sur le Littoral est deux fois plus élevé que dans les Montagnes.

TABLEAU 5.10 : RÉPARTITION PAR RÉGION DES INVESTISSEMENTS GÉNÉRÉS PAR LES PROJETS SOUTENUS PAR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE (1993-1997)

Région	Total		Par projet		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en indice	en francs	en indice
Littoral	432,5	72,3	10,8	154,3	5 011	139,5
Montagnes	131,6	22,0	4,1	58,6	2 443	68,0
VdR-VdT	34,2	5,7	2,6	37,1	1 297	36,1
Canton	598,3	100,0	7,0	100,0	3591	100,0

5.4 Conclusion

Si l'on admet que les dépenses consenties par la promotion économique pour soutenir les projets sont le reflet de l'intensité de ses efforts, les chiffres montrent que la politique de promotion du canton de Neuchâtel met l'accent sur le développement des districts des Montagnes. Le nombre de projets qu'elle soutient et le financement qu'elle apporte profitent en premier lieu aux districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers. Les changements observés depuis 1993 relativisent toutefois ces conclusions. En effet, le district de Neuchâtel gagne du terrain et devient même celui qui bénéficie du plus grand nombre de projets. Néanmoins, le Canton continue d'affecter davantage de ressources aux projets situés dans les Montagnes.

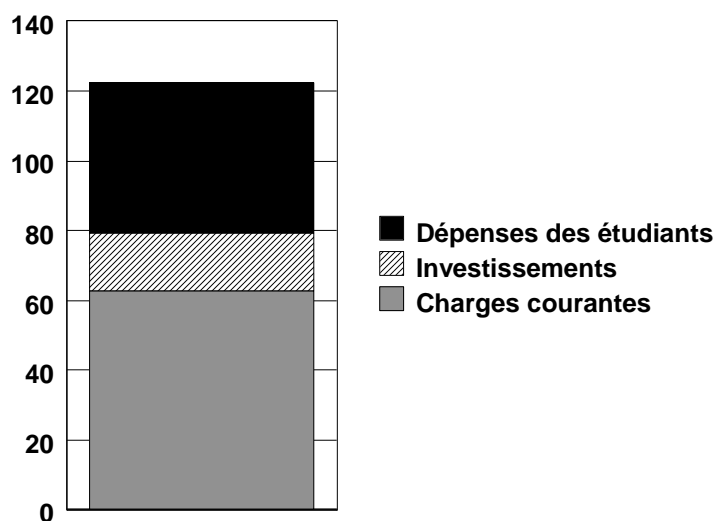
Les retombées des actions de la promotion économique sont par contre plus importantes sur le Littoral, particulièrement dans le district de Neuchâtel. Ce dernier bénéficie de la majeure partie des investissements. Cette place privilégiée s'accroît au fil des ans. Elle est particulièrement visible au niveau des investissements par habitant. De 1993 à 1997, il y a trois fois plus d'investissements par habitant à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds.

6 IMPACT DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

6.1 Introduction

Les dépenses courantes de l'Université à la charge du Budget de l'Etat – sans les amortissements – se sont élevées à 62,8 millions de francs en 1997. Quant aux dépenses du compte des investissements, elles ont atteint 14,2 millions en 1997 et 16,3 millions en moyenne sur la période 1993-1997. Aux charges supportées par l'Etat viennent s'ajouter les dépenses des étudiants – 43,2 millions – et les dépenses de recherches financées par des tiers (28,5 millions). Ces dernières n'ont pas été prises en considération dans la présente étude. La méthode d'estimation de l'incidence des dépenses liées à l'Université est la même que celle utilisée par Zarin-Nejadan et Schneiter (1994) dans leur étude sur l'impact de l'Université de Neuchâtel.

FIGURE 6.1 : DÉPENSES LIÉES À L'UNIVERSITÉ PRISES EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'INCIDENCE (EN MILLIONS DE FRANCS)



La méthode utilisée pour estimer l'impact économique des dépenses de l'Université est identique à celle adoptée pour l'ensemble du budget de l'Etat. La première opération consiste à identifier leur point de chute. Il s'agit ensuite de mesurer le revenu créé dans chaque région à l'aide du multiplicateur. Une estimation séparée de l'impact régional a été faite pour les dépenses de l'Université apparaissant au budget de l'Etat (section 6.2) et pour les dépenses des étudiants (section 6.3). L'impact des deux types de dépenses sur le revenu des districts et des régions est ensuite calculé (section 6.4 et 6.5).

6.2 Dépenses de l'Université

6.2.1 Méthodologie

Les différents types de dépenses ont été régionalisés de la manière suivante :

- *Salaires* : tous les salaires versés au mois de janvier 1998 ont été répartis selon le domicile du bénéficiaire. C'est sur la base de cette répartition que les salaires de l'année 1997 ont ensuite été régionalisés.
- *Biens et services* : la régionalisation a été effectuée à partir d'un échantillon représentant 65% de l'ensemble des achats de biens et services de l'Université.
- *Subventions* : les subventions versées par l'Université sont constituées essentiellement par des versements à des établissements tels que la Cité universitaire et par des aides aux étudiants (bourse pour un séjour à l'étranger, par exemple). La répartition a été estimée à l'aide d'un sondage portant sur près de la moitié du montant des subventions versées par l'Université.
- *Investissements* : le volume des investissements de l'Université varie parfois de manière importante d'une année à l'autre. Afin d'obtenir une valeur représentative de la tendance, le volume moyen d'investissement de la période 1993-1997 a été calculé (Tableau 6.1). Une analyse des paiements effectués en 1997 a permis d'établir la distribution des dépenses d'investissement pour cette même année. Celle-ci a servi de base à la répartition de l'investissement moyen de la période.

TABLEAU 6.1 : MONTANT DES INVESTISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ (1993-1997)

Année	Milliers de francs
1993	22,0
1994	19,8
1995	12,3
1996	13,3
1997	14,2
Moyenne 1993-1997	16,3

6.2.2 Résultats

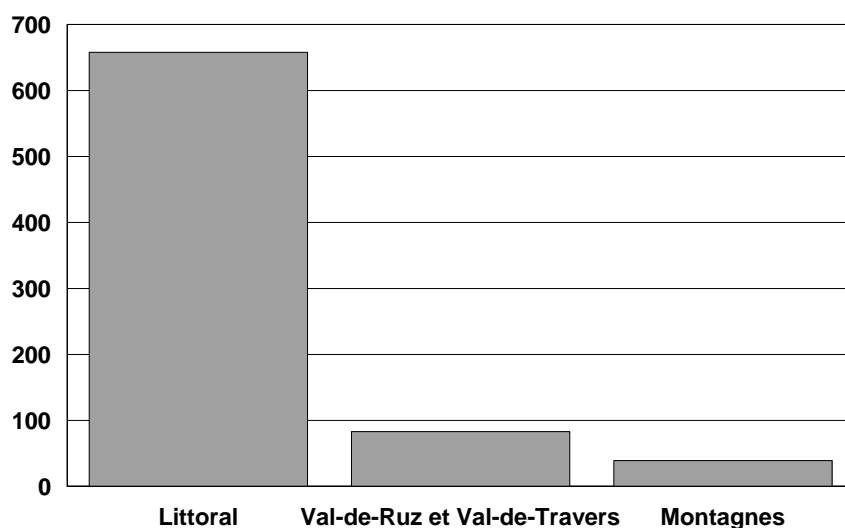
Les salaires constituent le poste de dépenses le plus important de l'Université. Il représente 61% des dépenses annuelles de l'Université. Plus de 75% de la masse salariale revient au district de Neuchâtel (Tableau 6.2). Il apparaît que les salaires de l'Université présentent une répartition beaucoup plus concentrée dans l'espace que ceux de l'ensemble du personnel de l'Etat. Plus de 85% des salaires de l'Université sont versés à des ménages domiciliés dans les deux districts du Littoral, alors que La Chaux-de-Fonds, Le Locle et le Val-de-Travers reçoivent ensemble moins de 5% de ces salaires. L'écart en faveur du district de Neuchâtel est encore plus prononcé pour les achats de biens et services. Quant à la part des dépenses qui échoit aux deux districts des Montagnes (3,0%), elle est insignifiante. Il faut noter que les dépenses d'investissement effectuées à l'extérieur du canton sont avant tout

constituées de matériel scientifique et informatique. Au niveau des dépenses par habitant, le district de Neuchâtel conserve sa position de principal bénéficiaire de l'Université. Parmi les autres districts, seuls Boudry et le Val-de-Ruz reçoivent des montants significatifs.

TABLEAU 6.2 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'UNIVERSITÉ (1997)¹⁴

	en milliers de francs	en %	par habitant
<i>Par district</i>			
Boudry	5 111	7,2	142
La Chaux-de-Fonds	1 841	2,6	47
Le Locle	283	0,4	19
Neuchâtel	51 732	72,8	1026
Val-de-Ruz	1 693	2,4	121
Val-de-Travers	511	0,7	41
Total canton	61 171	86,1	367
Reste de la Suisse	9 909	13,9	
Total	71 080	100,0	
<i>Par région</i>			
Littoral	56 843	80,0	658
Montagnes	2 124	3,0	39
VdR-VdT	2 204	3,1	83
Total	61 171	86,1	367

FIGURE 6.2 : DÉPENSES DE L'UNIVERSITÉ PAR HABITANT ET PAR RÉGION (1997)



¹⁴ Le détail de la répartition des dépenses se trouve dans l'annexe D.

6.3 Dépenses des étudiants

6.3.1 Méthodologie

Les étudiants ne font pas tous face aux mêmes dépenses. Ainsi, ceux qui vivent chez leurs parents ne payent pas de loyer. Il est donc nécessaire de déterminer la structure de la population estudiantine neuchâteloise avant de pouvoir estimer ses dépenses. Pour déterminer le nombre d'étudiants vivant hors de leur famille, nous avons comparé la commune de résidence de l'étudiant et celle de ses parents. Nous avons fait l'hypothèse que lorsque les deux communes étaient identiques, l'étudiant vivait encore chez ses parents. Dans le cas contraire, l'étudiant est supposé vivre hors du domicile familial.

Les dépenses de l'ensemble des étudiants ont ensuite été évaluées à l'aide du budget-type de l'étudiant (annexe E). Chaque catégorie de dépenses nécessite un traitement particulier, comme indiqué ci-dessous :

- *Loyer et frais de logement* : ils sont pris en compte uniquement pour les étudiants n'habitant pas chez leurs parents;
- *Repas* : pour les étudiants hors du domicile familial, les frais sont imputés au district de Neuchâtel pour les repas de midi durant la période des cours et des examens (8 mois) et au lieu d'habitation pour le reste du temps. Pour les étudiants habitant chez leurs parents, seuls les repas de midi pendant les cours et les examens sont comptabilisés et imputés au district de Neuchâtel;
- *Assurance maladie* : la localisation du siège de la compagnie d'assurance ne dépend pas du lieu d'habitation de l'étudiant. La part des emplois du canton de Neuchâtel dans le domaine des assurances a été utilisée pour estimer le montant revenant à chaque district. Le montant par district est ensuite calculé à l'aide de la part de l'emploi de chaque district;
- *Téléphone, radio et télévision* : les dépenses sont prises en compte uniquement pour les étudiants vivant seuls. Puis la même démarche que pour l'assurance maladie a été appliquée, en utilisant cette fois la part de l'emploi du canton dans le domaine des télécommunications;
- *Transports* : pour les étudiants vivant dans le canton, les frais de transport sont divisés en deux parties – d'une part, les frais de transport locaux qui se montent à 41 francs par mois (prix d'un abonnement mensuel « Onde verte » de deux zones pour une personne de moins de 25 ans) qui sont imputés au lieu de résidence de l'étudiant, et d'autre part, les transports hors du canton (74 francs) dépensés en faveur des CFF. La part des dépenses de transport hors canton revenant aux districts neuchâtelois est calculée de manière identique aux deux catégories précédentes, en utilisant cette fois la part de l'emploi du canton aux CFF. L'ensemble des frais de transport est pris en compte durant la période des cours et des examens, soit 8 mois de l'année. La totalité des frais de transports des étudiants vivant hors du canton est supposée être dépensée en faveur des CFF.
- *Livres et matériel d'étude* : ils sont imputés selon le lieu d'habitation des étudiants pour une période de huit mois;

- *Frais médicaux, habillement, loisirs, argent de poche et divers* : ils sont imputés au lieu de résidence de l'étudiant;
- *Taxes universitaires* : les taxes servent à financer les dépenses de l'Université. Or, ces dépenses ont déjà été comptabilisées lors de la régionalisation du budget de l'Université. Il est donc légitime de ne pas prendre les taxes en compte dans l'analyse des dépenses des étudiants afin d'éviter la double comptabilisation.

6.3.2 Résultats

Près de 38% des étudiants habitent à l'extérieur du canton. Les étudiants résidant dans le canton se concentrent dans le district de Neuchâtel (Tableau 6.3). Globalement, la proportion des étudiants vivant seuls (48,5%) est proche de celle des étudiants vivant chez leurs parents (51,5%). La proportion d'étudiants vivant hors du domicile de leurs parents diffère selon le district. Neuchâtel se démarque puisqu'il est le seul district à abriter plus d'étudiants vivant seuls qu'en famille.

TABLEAU 6.3 : STRUCTURE DE LA POPULATION ESTUDIANTINE DE L'UNIVERSITÉ (1997)

District	Logement		Total	En %
	Seul	Famille		
Boudry	183	193	376	11,2
La Chaux-de-Fonds	67	220	287	8,5
Le Locle	33	53	86	2,6
Neuchâtel	743	407	1150	34,1
Val-de-Ruz	68	62	130	3,9
Val-de-Travers	23	42	65	1,9
Reste de la Suisse et étranger	517	757	1274	37,8
Total	1634	1734	3368	
En %	48,5	51,5		

La répartition des dépenses des étudiants par district peut être calculée à partir des données du tableau ci-dessus. Le montant total des dépenses des étudiants de l'Université de Neuchâtel s'élève à 43,3 millions de francs (Tableau 6.4). Le poste de dépenses le plus important est celui consacré aux repas. Il est suivi par le logement et les assurances. On remarque l'importance du district de Neuchâtel pour le logement et les repas, et celle du reste de la Suisse pour les assurances, le transport, l'habillement et les loisirs.

TABLEAU 6.4 : RÉGIONALISATION DES DÉPENSES DES ÉTUDIANTS, EN MILLIERS DE FRANCS
(1997)

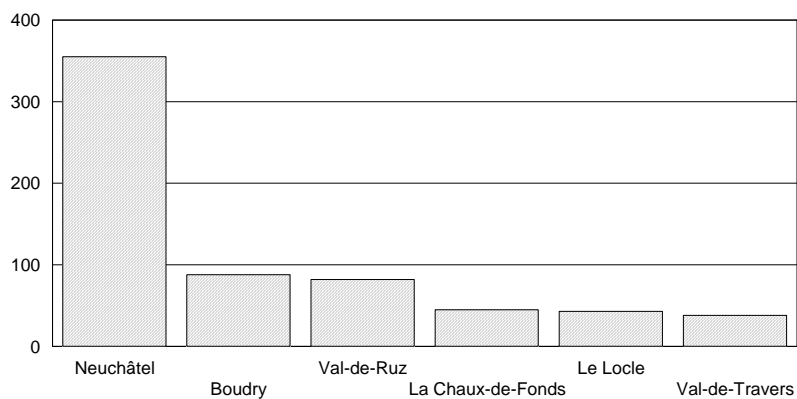
Type de dépenses	Boudry	La Chaux-de-Fonds	Le Locle	Neuchâtel	Val-de-Ruz	Val-de-Travers	Reste de la Suisse et étranger	Total
Loyer et frais de logement	1 065	390	192	4 324	396	134	3 009	9 510
Repas	695	255	125	9 223	258	87	1 965	12 608
Assurance maladie	18	33	12	50	8	7	5 935	6 063
Téléphone, radio et télévision	1	2	0	3	0	0	515	521
Transports	126	99	30	385	44	22	2 392	3 098
Livres et matériel d'étude	150	115	34	460	52	26	510	1 347
Frais médicaux	180	138	41	552	62	31	612	1 616
Habillement	384	293	88	1 173	133	66	1 299	3 436
Loisirs et divers	564	431	129	1 725	195	98	1 911	5 053
Total	3 183	1 756	651	17 895	1 148	471	18 148	43 252

Le canton de Neuchâtel reçoit 58% de l'ensemble des dépenses des étudiants de l'Université (Tableau 6.5). Le district de Neuchâtel s'octroie la majeure partie de celles-ci et devance largement les autres districts. On retrouve cette répartition au niveau des dépenses par habitant. Neuchâtel bénéficie de près de quatre fois plus de dépenses que son suivant, le district de Boudry (Figure 6.3). Le Littoral est le principal bénéficiaire des dépenses des étudiants avec un montant environ six fois plus élevé que les Montagnes.

TABLEAU 6.5 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ (1997)

	Dépenses des étudiants		
	en millions de francs	en %	par habitant
<i>Par district</i>			
Boudry	3,2	7,4	88
La Chaux-de-Fonds	1,8	4,2	45
Le Locle	0,7	1,6	43
Neuchâtel	17,9	41,3	355
Val-de-Ruz	1,1	2,5	82
Val-de-Travers	0,5	1,2	38
Total canton	25,2	58,2	151
Reste de la Suisse	18,1	41,8	
Total	43,3	100,0	
<i>Par région</i>			
Littoral	21,1	48,7	244
Montagnes	2,5	5,8	45
VdR-VdT	1,6	3,7	61
Total	25,2	58,2	151

FIGURE 6.3 : DÉPENSES PAR HABITANT DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ, EN FRANCS (1997)



6.4 Incidence primaire totale

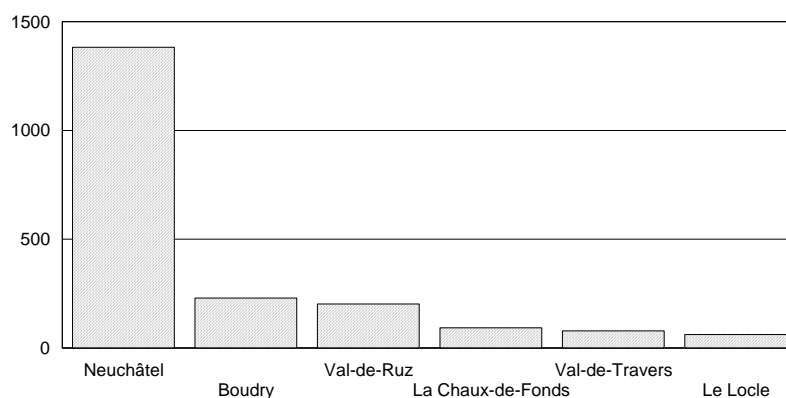
L'Université génère près de 114 millions de francs de dépenses, dont un quart est versé directement à l'extérieur du canton (Tableau 6.6). Les deux principaux postes de dépenses sont les salaires du personnel de l'Université et les dépenses des étudiants avec chacun près de 43 millions de francs. Le district de Neuchâtel est le principal bénéficiaire de l'Université avec près de 61% du total des dépenses et un montant par habitant six fois

supérieur à celui de Boudry et du Val-de-Ruz (Figure 6.4). Trois groupes se dégagent : premièrement, Neuchâtel, deuxièmement, les districts limitrophes de Neuchâtel (Boudry et le Val-de-Ruz), et enfin le reste du canton. L'effet de proximité est bien illustré ici puisque plus l'on s'éloigne de l'Université, moins les dépenses reçues sont importantes.

TABLEAU 6.6 : RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES À L'UNIVERSITÉ (1997)

	en milliers de francs	en %	par habitant
<i>Par district</i>			
Boudry	8 296	7,3	230
La Chaux-de-Fonds	3 595	3,1	93
Le Locle	935	0,8	62
Neuchâtel	69 628	60,9	1382
Val-de-Ruz	2 840	2,5	203
Val-de-Travers	982	0,9	79
Total canton	86 276	75,5	518
Reste de la Suisse et étranger	28 056	24,5	
Total	114 332	100,0	
<i>Par région</i>			
Littoral	77 924	68,2	902
Montagnes	4 530	3,9	84
VdR-VdT	3 822	3,4	145
Total	86 276	75,5	518

FIGURE 6.4 : RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES À L'UNIVERSITÉ PAR HABITANT, EN FRANCS (1997)



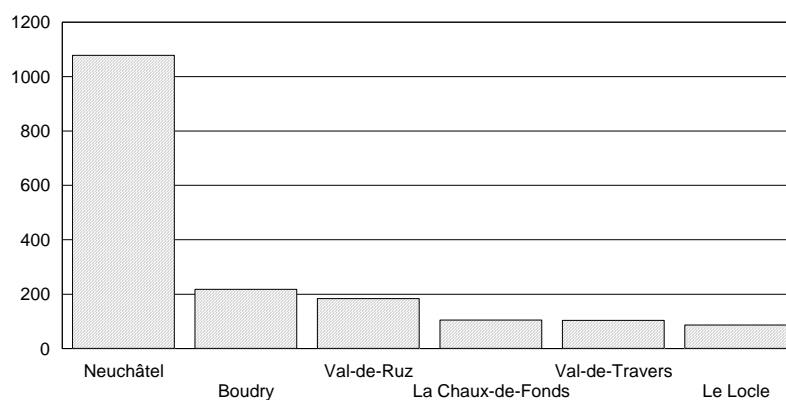
6.5 Revenu généré par l'Université

Le multiplicateur des ménages a été utilisé pour les salaires et celui des entreprises pour les autres catégories de dépenses. Le revenu généré dans le canton par les dépenses de l'Université s'élève à plus de 71 millions de francs en 1997, soit 428 francs par habitant (Tableau 6.7). Les fuites à l'extérieur du canton sont importantes puisque le revenu créé sur le sol neuchâtelois est inférieur au montant qui y est dépensé. Avec 1'078 francs, le district de Neuchâtel reçoit le montant par habitant le plus élevé. Les mêmes groupes que pour l'incidence primaire apparaissent (Figure 6.5). Le revenu créé sur le Littoral est sept fois plus élevé que dans les Montagnes.

TABLEAU 6.7 : RÉPARTITION DU REVENU GÉNÉRÉ PAR LES DÉPENSES LIÉES À L'UNIVERSITÉ (1997)

	en milliers de francs	en %	par habitant
<i>Par district</i>			
Boudry	7 852	11,0	218
La Chaux-de-Fonds	4 056	5,7	105
Le Locle	1 306	1,8	87
Neuchâtel	54 314	76,1	1 078
Val-de-Ruz	2 575	3,6	184
Val-de-Travers	1 283	1,8	104
Total	71 386	100,0	428
<i>Par région</i>			
Littoral	62 166	87,1	720
Montagnes	5 362	7,5	99
VdR-VdT	3 858	5,4	146
Total	71 386	100,0	428

FIGURE 6.5 : RÉPARTITION DU REVENU PAR HABITANT GÉNÉRÉ PAR LES DÉPENSES LIÉES À L'UNIVERSITÉ, EN FRANCS (1997)



7.1 Introduction

Fin automne 1998, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pris ses quartiers à Neuchâtel. Il faut rappeler que l'OFS emploie actuellement 540 personnes et que son budget pour l'année 1999 s'élève à près de 75 millions de francs. L'implantation dans le canton d'une administration aussi importante n'est pas sans influence sur l'économie régionale. Il a paru intéressant d'inclure dans la présente étude une première estimation des externalités de l'OFS pour le canton et les districts. L'estimation de l'impact économique de l'OFS sur les différentes régions du canton de Neuchâtel a été réalisée selon la même méthode que celle adoptée pour les dépenses de l'Etat (incidence primaire et secondaire). Le transfert de l'OFS à Neuchâtel n'a pas encore déployé tous ses effets sur l'économie cantonale; une partie du personnel ayant conservé son domicile dans la région bernoise. Avec le renouvellement progressif des effectifs, une part plus importante des employés s'installera dans le canton. C'est pourquoi une projection des retombées économiques à l'horizon 2005 a été réalisée.

7.2 Estimation de l'impact économique en 1999

7.2.1 *Description des données*

Le budget de l'OFS se divise en deux parties : d'une part, les dépenses liées à l'administration, et d'autre part, celles engendrées par le recensement général de la population en l'an 2000 (Tableau 7.1). Ces dernières représentant une activité extraordinaire pour l'Office, elles ne seront pas examinées ici. Parmi les dépenses de l'administration, seules celles du personnel ont pu être régionalisées. Pour cela, le service du personnel de l'Office nous a fourni la répartition régionale du domicile de ses employés. Les dépenses ont ensuite été ventilées selon cette distribution. Le montant analysé représente 63% du total des dépenses de l'OFS.

TABLEAU 7.1 : BUDGET 1999 DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

	Rubrique	en millions de francs	en % du total
Administration	Dépenses de personnel	47,3	62,9
	Biens et services	14,3	19,0
	Dédommagements à des collectivités publiques	0,3	0,4
	<i>Total de l'administration</i>	<i>61,9</i>	<i>82,3</i>
Recensement de la population de l'an 2000	Dépenses de personnel	3,5	4,7
	Biens et services	6,2	8,2
	Contributions à des dépenses courantes	1,5	2,0
	Biens d'investissement	2,1	2,8
	<i>Total du recensement</i>	<i>13,3</i>	<i>17,7</i>
Total		75,2	100,0

7.2.2 Résultats

En 1999, plus de trois quarts des salaires de l'OFS sont versés hors du canton de Neuchâtel (Tableau 7.2). Le district de Neuchâtel reçoit la majeure partie des salaires distribués à l'intérieur du canton. Il est le seul district dont la masse salariale par habitant est significativement supérieure à la moyenne cantonale. Le Val-de-Travers se distingue également avec des dépenses salariales par habitant légèrement supérieure à la moyenne. Pour ce qui est de la répartition par région, le Littoral reçoit la majeure partie des dépenses salariales de l'OFS. La masse salariale par habitant y est quatre fois plus élevée que dans les Montagnes.

TABLEAU 7.2 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (1999)

	Total		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en francs	en indice
<i>Par district</i>				
Boudry	1,5	3,1	41	64,1
La Chaux-de-Fonds	0,7	1,5	18	28,8
Le Locle	0,4	0,9	28	44,4
Neuchâtel	6,5	13,8	130	203,9
Val-de-Ruz	0,7	1,4	47	74,4
Val-de-Travers	0,8	1,7	65	102,1
Canton	10,6	22,4	64	100,0
Reste de la Suisse et étranger	36,7	77,6		
Total	47,3	100,0		
<i>Par région</i>				
Littoral	8,0	16,9	93	145,6
Montagnes	1,1	2,4	21	33,1
VdR-VdT	1,5	3,1	56	87,4
Canton	10,6	22,4	64	100,0

Les dépenses salariales de l'OFS entraînent la création de 12,6 millions de francs de revenu dans le canton de Neuchâtel (Tableau 7.3), ou 75 francs par habitant. L'essentiel de ce revenu est généré dans le district de Neuchâtel. Trois quarts du revenu ainsi créé bénéficient au Littoral.

TABLEAU 7.3 : IMPACT DES DÉPENSES DE L'OFS SUR LE REVENU DU CANTON DE NEUCHÂTEL (1999)

	Total		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en francs	en indice
<i>Par district</i>				
Boudry	1,9	14,8	52	68,4
La Chaux-de-Fonds	1,0	7,9	26	34,0
Le Locle	0,5	4,1	35	45,8
Neuchâtel	7,4	59,1	148	195,7
Val-de-Ruz	0,8	6,6	60	78,9
Val-de-Travers	0,9	7,4	75	99,5
Canton	12,6	100,0	75	100,0
<i>Par région</i>				
Littoral	9,3	73,9	108	142,6
Montagnes	1,5	12,1	28	37,3
VdR-VdT	1,8	14,0	67	88,6
Canton	12,6	100,0	75	100,0

7.3 Estimation de l'impact économique en 2005

7.3.1 Méthode d'estimation

Les hypothèses suivantes ont été adoptées pour estimer la répartition des dépenses salariales de l'OFS en 2005 :

- Le budget 2005 est supposé identique à celui de 1999. Cette hypothèse influence l'estimation des montants dépensés et non leur répartition entre les régions.
- Le personnel de l'OFS connaît un taux de départ de 10% par année. Le nombre total d'employés reste identique jusqu'en 2005.
- Les employés domiciliés hors du canton étant plus nombreux, les départs touchent donc plus fortement cette catégorie. Ainsi, 80% des départs concernent des personnes domiciliées dans le reste de la Suisse.
- Les nouveaux employés se composent de deux tiers de Romands, un quart de Suisses alémaniques et un douzième de Suisses italiens.
- Le lieu de résidence des nouveaux employés dépend de leur langue d'origine. Le taux d'installation dans le canton de Neuchâtel est, par hypothèse, égal à 20% pour les Suisses allemands et à 70% pour les Suisses romands et italiens.
- La répartition des nouveaux arrivants au sein des districts du canton est supposée identique à celle observée chez les employés de l'OFS habitant le canton en 1999.

- La population neuchâteloise de 2005 et sa répartition à l'intérieur du canton demeurent identiques à celles de 1999.
- Les multiplicateurs sont supposés constants dans le temps.

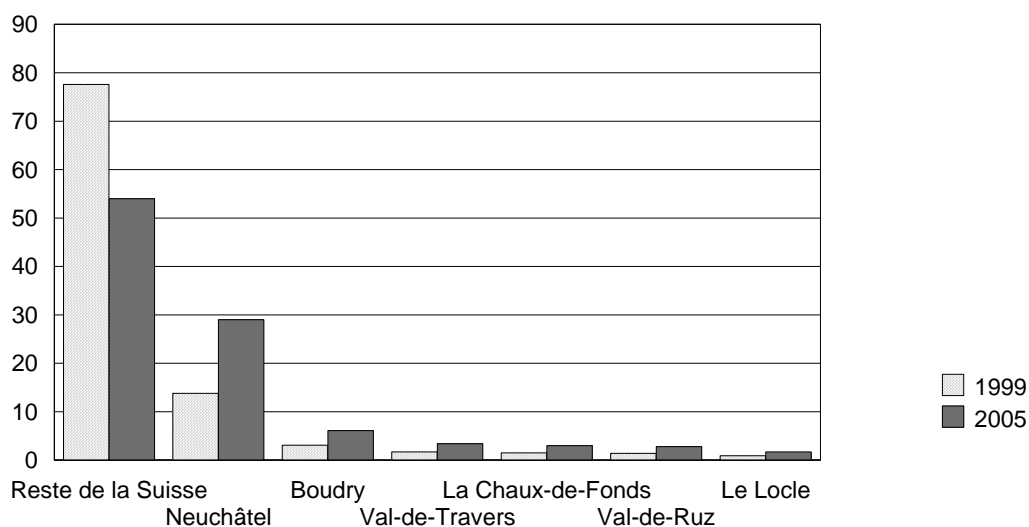
7.3.2 Résultats

La part des salaires revenant au canton de Neuchâtel double entre 1999 et 2005 (Tableau 7.4). L'augmentation se fait dans les mêmes proportions pour tous les districts (Figure 7.1) et Neuchâtel conserve donc sa place privilégiée au sein du canton. Le Littoral s'octroie les trois quarts des salaires versés dans le canton.

TABLEAU 7.4 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE EN 2005 (ESTIMATION)

	Total		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en francs	en indice
<i>Par district</i>				
Boudry	2,9	6,1	80	61,4
La Chaux-de-Fonds	1,4	3,0	37	28,0
Le Locle	0,8	1,7	53	40,8
Neuchâtel	13,7	29,0	272	208,6
Val-de-Ruz	1,3	2,8	95	72,4
Val-de-Travers	1,6	3,4	130	99,4
Canton	21,8	46,0	131	100,0
Reste de la Suisse et étranger	25,5	54,0		
Total	47,3	1,0		
<i>Par région</i>				
Littoral	16,6	35,1	192	147,2
Montagnes	2,2	4,7	41	31,6
VdR-VdT	2,9	6,2	111	85,1
Canton	21,8	46,0	131	100,0

FIGURE 7.1 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'OFS PAR DISTRICT ENTRE 1999 ET 2005



Le revenu créé s'élève à plus de 25,5 millions de francs pour les ménages neuchâtelois, soit 153 francs par habitant (Tableau 7.5). Le district de Neuchâtel reçoit plus de 60% du revenu total; la proportion reste à 75% pour le Littoral. En raison des hypothèses, les écarts entre les districts ne se modifient pas durant la période envisagée.

TABLEAU 7.5 : IMPACT DES DÉPENSES DE L'OFS SUR LE REVENU DU CANTON DE NEUCHÂTEL (2005)

	Total		Par habitant	
	en millions de francs	en %	en francs	en indice
<i>Par district</i>				
Boudry	3,6	14,0	99	64,7
La Chaux-de-Fonds	2,0	7,7	50	32,9
Le Locle	1,0	4,0	68	44,5
Neuchâtel	15,6	61,0	309	202,0
Val-de-Ruz	1,5	6,1	111	72,1
Val-de-Travers	1,8	7,2	149	97,3
Canton	25,5	100,0	153	100,0
<i>Par région</i>				
Littoral	19,2	75,0	222	144,8
Montagnes	3,0	11,7	55	36,1
VdR-VdT	3,4	13,3	129	84,0
Canton	25,5	100,0	153	100,0

RÉFÉRENCES

- Agustoni, R. et Vuithier, M.(1985), « Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel » in : Agustoni, R., Jeanrenaud, C. et Vuithier, M. (1985), *Impact économique et régional des services publics*, EDES, Université de Neuchâtel.
- Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Budgetberatungsstellen (1997), *Valeurs indicatives pour étudiants*, mai 1997.
- Bieri, S. (éd.) (1982), *Einnahmen und Ausgaben des Bundes nach Kantonen 1978 – Recettes et dépenses de la Confédération par canton en 1978*, Haupt, Bern und Stuttgart.
- Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel (1991), *Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la réorganisation et la décentralisation de services de l'Etat*, n° 91.027, 24 avril 1991.
- Dürsteler, U. (1986), *Kantonale Verteilung des Bundesausgaben 1983 – Eine empirische Untersuchung*, Haupt, Bern und Stuttgart.
- Eidgenössische Finanzverwaltung (1997), *Kantonale Verteilung der Bundesausgaben 1994*, Bern.
- Forster, J., Pult, G. et Zarin-Nejadan, M. (1997), *Effets économiques de l'aide publique au développement en Suisse : rapport final*, Cahier de recherche en économie politique, CR-E-91-01-B, Université de Neuchâtel.
- Forster, S. et Jeanrenaud (1993), *La promotion économique neuchâteloise : Bilan 93*, IRER, Université de Neuchâtel.
- Frey, R. L. et Brugger, E. A. (éds) (1984), *Infrastruktur, Spillovers und Regionalpolitik – Methode eine praktische Anwendung der Inzidenzanalyse in der Schweiz*, Verlag Rüegger, Diessenhofen.
- Grosclaude, P. et Schwab, N. (1991), *Répartition par canton des dépenses de la Confédération en 1989*, EDES, Neuchâtel.
- Jeanrenaud, C. (éd.) (1985), *Incidence régionale des commandes publiques*, Verlag Rüegger, Diessenhofen.
- Jeanrenaud, C. et Meyer, D. (1985), *Marché publics et économie des régions*, Presses polytechniques romandes, Lausanne.
- Mattei, A. (1981a), « Un modèle économétrique pour le canton de Vaud », *Revue économique et sociale*, 39(2), p. 110-122.
- Mattei, A. (1981b), « Un modèle économétrique pour le canton du Valais », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 117(4), p. 605-616.
- Mattei, A. (1997), *Prévisions économétriques pour 1997*, Université de Lausanne, janvier.
- Meerman, J. (1979), *Public Expenditure in Malaysia : who benefits and why*, Oxford University Press, Oxford.
- Meyer, D. (1986), *Services publics et redistribution du revenu*, EDES, Neuchâtel.

- Poffet, G. (1989). « Les méthodes de mesure du multiplicateur régional et leur degré d'application au contexte suisse », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 5, p. 753-779.
- République et Canton de Neuchâtel (1998), *Comptes de l'Etat pour l'exercice 1997 : rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil*, février.
- Schwab, N. (1984), *L'incidence régionale des dépenses de l'Etat de Neuchâtel*, Dossiers IRER n° 7, Université de Neuchâtel.
- Zarin-Nejadan, M. et Schneiter, A. (1994), *Impact de l'Université de Neuchâtel sur l'économie cantonale*, Cahier de recherche en économie politique, CR-E-94-B, Université de Neuchâtel.

ANNEXE ERREUR ! ARGUMENT DE COMMUTATEUR INCONNU. : CALCUL DES MULTIPLICATEURS

Le multiplicateur des ménages

Le multiplicateur des ménages du district D s'obtient à l'aide de la formule suivante :

$$K_{m,D} = \frac{1}{1 - (1 - \mu_D)(1 - t_D)c}$$

où : c : propension marginale à consommer des ménages

t_D : taux marginal d'imposition dans le district

μ_D : part importée de la propension marginale à consommer du district

Estimation de la propension marginale à consommer des ménages

La propension marginale à consommer des ménages est celle estimée par Mattei (1981a et 1981b) soit :

$$c = 0,9029$$

Estimation du taux marginal d'imposition

Le taux général d'imposition d'un district se décompose de la façon suivante :

$$t_D = t_{1D} + t_{2NE} + t_{3CH}$$

où : t_{1D} : taux marginal d'imposition du district D

t_{2NE} : taux marginal d'imposition du canton de Neuchâtel

t_{3CH} : taux marginal d'imposition résiduel

Le taux marginal d'imposition résiduel est identique pour toute la Suisse. Les impôts fédéraux et les cotisations de sécurité sociale sont pris en compte dans sont total. Le taux d'imposition du district correspond au taux moyen de toutes les communes qui le composent. Enfin, le taux d'imposition cantonal inclut tous les impôts prélevés par le Canton.

Les taux marginaux $t_{1,D}$ et $t_{2,NE}$ se calculent en régressant les recettes fiscales de la collectivité – district ou Canton – sur le revenu régional correspondant¹⁵. Le revenu des districts a été estimé en multipliant le revenu cantonal par habitant par la population du district. La période d'observation correspond aux années 1981 à 1995. Les valeur ainsi estimés figurent dans le tableau ci-dessous.

¹⁵ Le revenu régional est l'équivalent du concept de revenu national.

TABLEAU A.1 : ESTIMATIONS DES TAUX MARGINAUX D'IMPOSITION

Collectivité	Estimateur	Estimation
Canton de Neuchâtel	t_2	0,0767
District de Boudry	t_1	0,0675
District de La Chaux-de-Fonds	t_1	0,0843
District du Locle	t_1	0,0745
District de Neuchâtel	t_1	0,0881
District du Val-de-Ruz	t_1	0,0640
District du Val-de-Travers	t_1	0,0621

Le procédé de calcul de t_{3CH} est différent. La première étape consiste à calculer la valeur de $(1-t)c$ pour la Suisse. On utilise à cet effet le modèle macro-économique de prévision établi par Mattei (1997), où la consommation privée est déterminée par la relation suivante :

$$C_t = 0.2616Y_t - 447.51\Delta PC_t + 0.5920C_{t-1} + 20.52\Delta ICC_t - 0.0202UN_{t-1}$$

où : C_t : consommation de biens et services (aux prix de 1980)
 Y_t : produit national brut en valeur réelle (aux prix de 1980)
 ΔPC_t : variation du prix implicite de la consommation
 ΔICC_t : variation de l'indice du climat de consommation
 UN_{t-1} : nombre de chômeurs complets de l'année précédente

Cette équation permet d'établir la valeur de $(1-t)c$ à long terme pour la Suisse :

$$\frac{0,2616}{1 - 0,5920} = 0,6412$$

De la même manière que pour le canton et les districts, on estime t_{1CH} et t_{2CH} pour la Suisse. En définitive, les informations suivantes sont disponibles :

$$(1 - t_{1CH} - t_{2CH} - t_{3CH})c = 0,6412 \quad (1)$$

$$t_{1CH} + t_{2CH} = 0,1280 \quad (2)$$

$$c = 0,9029 \quad (3)$$

On obtient ainsi t_{3CH} :

$$t_{3CH} = 0,1619$$

Estimation de la part importée de la propension marginale à consommer

La part importée de la propension marginale à consommer des districts est estimée à partir de sa valeur pour la Suisse. Zarin-Nejadan et Schneiter (1994) et Forster, Pult et Zarin-Nejadan (1997) ont estimé ce paramètre à l'aide du modèle macro-économique de Mattei (1997). Ce modèle donne la valeur suivante :

$$\mu_{CH} = 0,4822$$

On estime les parts importées de la propension marginale à consommer des différentes régions à l'aide de la méthode proposée par Frey et Haeusel (Poffet, 1989). Cette méthode repose sur l'hypothèse d'une part importée de la propension marginale à consommer liée négativement au revenu régional par une fonction logarithmique. En d'autres termes, plus une région a un potentiel économique élevé, plus sa part importée de la propension marginale à consommer sera faible. La valeur de cette dernière est comprise entre 0 (pays en autarcie) et 1 (toute la consommation est importée).

Les estimations pour les différents districts et pour le canton figurent dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU A.2 : ESTIMATION DE LA PART IMPORTÉE DE LA PROPENSION MARGINALE À CONSOMMER

District	Part importée de la propension marginale à consommer
Boudry	0,8424
La Chaux-de-Fonds	0,8393
Le Locle	0,8796
Neuchâtel	0,8250
Val-de-Ruz	0,8833
Val-de-Travers	0,8880
Canton	0,7619
Reste de la Suisse	0,4841

Le multiplicateur des entreprises

Le multiplicateur des entreprises a une valeur plus faible étant donné qu'une partie de la valeur des biens et services commandés aux entreprises est créée à l'extérieur de la région. Le multiplicateur prend la forme suivante :

$$K_{e,D} = \frac{m_D}{1 - (1 - \mu_D)(1 - t_D)c}$$

où : m_D : part de la valeur ajoutée créé dans le district D .

Les études empiriques menées dans différentes régions suisses permettent de situer la valeur de m entre 30 et 40 pour-cent pour les districts neuchâtelois, selon l'importance de leur population.

ANNEXE ERREUR ! ARGUMENT DE COMMUTATEUR INCONNU. : LISTE DES SERVICES RELIÉS À SAP

Au premier 1^{er} janvier 1998, les services et offices suivants de l'administration cantonale neuchâteloise étaient intégrés à l'application SAP :

- Chancellerie d'Etat, secrétariat (Autorités)
- Secrétariat général (DJSS)
- Police cantonale (DJSS)
- Protection civile (DJSS)
- Secrétariat général (DFAS)
- Service financier (DFAS)
- Service de l'inspection des finances (DFAS)
- Service du personnel (DFAS)
- Service du traitement de l'information (DFAS)
- Service de l'intendance des bâtiments (DFAS)
- Entretien et exploitation des bâtiments (DFAS)
- Gérance des immeubles (DFAS)
- Secrétariat général (DGT)
- Secrétariat général (DEP)
- Secrétariat général (DIPAC)

ANNEXE ERREUR ! ARGUMENT DE COMMUTATEUR INCONNU. : LISTE DES SERVICES DÉCENTRALISÉS

Décentralisés à La Chaux-de-Fonds

- Service de l'enseignement secondaire (DIPAC)
- Service de la formation professionnelle (DIPAC)
- Service du commerce et des patentes (DEP)
- Office AI (DEP)
- Service des contributions (DFAS)
- Prison préventive (DJSS)
- Service des forêts (DGT)

Créés et installés à La Chaux-de-Fonds

- Centre de perfectionnement du corps enseignant (DIPAC)
- Office de la conservation de la nature (DGT)
- Caisse cantonale d'assurance chômage (DEP)
- Bureau du délégué aux étrangers (DEP)
- Office régional de placement (DEP)

Créés et installés à Fleurier

- Serveur d'impression (DFAS)
- Bureau de gestion des bases de données (DFAS)

Décentralisés à Cernier

- Service agricole (DEP)
- Office de vérification en métrologie (DEP)

Décentralisé à Gorgier

- Prison de Neuchâtel (DJSS)

TABLEAU D.1 : RÉGIONALISATION DES DÉPENSES DE L'UNIVERSITÉ (1997)

	Salaires		Biens et services		Subventions		Investissements		Total	
	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %	en milliers de francs	en %
<i>Par districts</i>										
Boudry	3 896	9,0	323	3,5	44	1,9	848	5,2	5 111	7,2
Chaux-de-Fonds	829	1,9	211	2,3	27	1,2	774	4,7	1 841	2,6
Le Locle	229	0,5	26	0,3	28	1,2	0	0,0	283	0,4
Neuchâtel	33 344	77,1	8 378	91,2	931	40,2	9 079	55,6	51 732	72,8
Val-de-Ruz	1 220	2,8	64	0,7	166	7,2	243	1,5	1 693	2,4
Val-de-Travers	397	0,9	85	0,9	26	1,1	3	0,0	511	0,7
Reste de la Suisse et étranger	3 340	7,7	95	1,0	1 096	47,3	5 378	32,9	9 909	13,9
Total	43 255	100,0	9 182	100,0	2 318	100,0	16 325	1,0	71 080	1,0
<i>Par région</i>										
Littoral	37 240	86,1	8 701	94,8	975	42,1	9 927	60,8	56 843	80,0
Montagnes	1 058	2,4	237	2,6	55	2,4	774	4,7	2 124	3,0
VdR-VdT	1 617	3,7	149	1,6	192	8,3	246	1,5	2 204	3,1
Total	39 915	92,3	9087	99,0	1 222	52,7	10 947	67,1	61 171	86,1

*La moyenne arithmétique a été utilisée pour obtenir un montant annuel pour les investissements.

ANNEXE E : BUDGET-TYPE D'UN ÉTUDIANT À L'UNIVERSITÉ

	Dépenses mensuelles (en francs)
Loyer	425
Frais de logement	60
Repas	475
Assurance maladie	150
Téléphone, radio, TV	40
Transports	115
Livres, matériel d'étude	50
Frais médicaux	40
Habillement	85
Loisirs, argent de poche, divers	125
<u>Taxes universitaires</u>	<u>80</u>
Total	1645

Source : Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Budgetberatungsstellen (1997) et IRER.